



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



MERCURE

GALANT

DEDIE' A MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN

OCTOBRE 1695



A LYON,

Chez THOMAS AMAULRY,
rue Merciere au Mercure Galant.

M. DC. XCV.

Avec Privilège du Roy.

THE
JOURNAL OF
THE
ROYAL ANTHROPOLOGICAL INSTITUTE

OF GREAT BRITAIN AND IRELAND

Volume 10, Part 1, 1900

London: Published by the Royal Society, 1900

Printed by the Royal Society, 1, Bedford Square, London, W.C.1

Price 10s. 6d. per volume

JOHN A. SMITH
HALL PUBLISHED

THE
JOURNAL OF
THE
ROYAL ANTHROPOLOGICAL INSTITUTE



MERCURE GALANT.

OCTOBRE 1695.



 A Guerre presente
estant une Guerre de
Religion, puis que l'in-
vasion d'Angleterre n'a
point eu d'autre prétexte , &
que le Roy la soutient pour la
gloire de l'Eglise, on fit dans le
temps qu'elle s'alluma beaucoup
de Prieres pour Sa Majesté , de
la nature de celle que vousallez
Octobre 1695. A

lire. Elles ont recommencé depuis peu, & je vous en envoie une nouvelle.

SEigneur, qui seul méritez l'adoration de toutes les Nations de l'Univers que vous avez créé, faites que Louis, qui est le Chef d'œuvre de vos mains divines, le Modèle des Souverains, & le Pere des Peuples, continuë de regner sur ses Sujets. Egalez par vostre bonté la durée de ses jours au nombre de ses vertus & de ses conquêtes, dont il vous rapporte toute la gloire, confessant qu'il la tient de vous. Grand Dieu, qui préparez au Roy Tres-Chrestien des récompenses solides dans vostre glorieuse Eternité, donnez en dès cette vie à sa haute valeur & à sa piété sincere, par un triomphe perpetuel sur ses Ennemis & les vostres; & puis qu'avenglez

qu'ils sont, & entraînez par le Démon de l'Envie, ils ont refusé la Paix que nostre Auguste Monarque, inspiré par vostre Esprit, leur a offerte, ne souffrez pas qu'ils puissent jamais altérer celle de son cœur; conservez-luy toujours ce don si précieux; répandez continuellement vos bénédictions sur sa Personne sacrée, sur sa Famille Royale, & sur son Royaume, qu'il gouverne avec tant de sagesse, & qu'il a mis sous vostre divine protection, vous reconnoissant pour le Roy des Rois, & pour le puissant Dieu des Armées. Sauveur du monde, sauvez ce Prince qui est selon vostre cœur. Nous vous supplions très-humblement, nous que vous avez fait naître ses fidèles & heureux Sujets d'écouter les prières, & d'exaucer les vœux que nous vous adressons pour luy. Nous vous admirons, & vous honorons dans

4 MERCURE

vostre Image vivante ; nous vous adorons, & vous remercions avec le Fils aîné de vostre Eglise, des victoires que vous luy faites remporter sans cesse sur tant de Puissances unies contre ses Etats. N'abandonnez jamais un Prince qui combat pour vous. Conduisez en tous lieux ses pas ; secondex en tous temps son zele, soutenez son bras, dirigez son esprit, animez son cœur, remplissez son ame de vos graces, & faites enfin, mon Dieu, que ce Heros incōparable, n'ait d'autre objet icy bas, que la gloire de suivre avec une joye ineffable & une entiere obeissance, les salutaires inspirations de vostre Esprit adorable, & d'excuter avec un profond respect & une humilité parfaite, les ordres immuables de vostre divine Providence.

Cet Ouvrage est de M. Guionnet de Vertron, connu par une

GALANT.

5
infinité d'autres, tant Latins que
François, & qui écrit également
bien en Prose & en Vers.

La Lettre qui suit sert de Ré-
ponse à une autre que je vous
ay déjà envoyée.



D E F E N S E

D'une Lettre critique sur les
mots, *Hostilement*, *Paien*,
& *Chourme*.

A MONSIEUR ***

Faut-il répondre, Monsieur, à
la Lettre Polemique qui
vient de paroistre deux mois
après ce que j'ay écrit sur ces
trois mots, *hostilement*, *Paien*, &
Chourme: Lettre, qui pour estre

A 3.

plus en veuë , est à la teste du
Mercure de l'autre mois , & en
occupe la premiere place ? Vous
sçavez ce que l'on dit, *Ne Hercu-
les contra duos* , & j'ay à faire à
quatre personnes , qui se sont li-
guées pour joindre leurs forces
contre moy. N'importe. Dans la
Republique des Lettres, le nom-
bre des bonnes raisons l'emporte
sur celuy des adversaires , *multis
tunc fortior unus*. Et l'on n'est pas
moins estimable lors qu'on est
goûté d'un petit nombre de ve-
ritables Sçavans que quand une
multitude de non lettrez nous
abandonne. Il est vray encore
qu'ils se sont munis de noms ce-
lebres ; Eudoxe, le nom du prin-
cipal Aggresseur , est celuy d'un
Philosophe. Diogene Laërce
qui a écrit sa vie, dit qu'il estoit

Astrologue , Geometre , Medecin & Legislateur. Il ne luy manque que de n'avoir pas esté Grammairien , pour ne pas ignorer l'origine des Adverbes. Theagene , le nom d'un autre aggresseur, est le nom du Heros Galant d'Heliodore. Pure illusion , que l'affectation de se parer de grands noms n'impose pas d'avantage , que le vain éclat de celuy dont parle Cicéron , qui pretend éblouir tout le monde de ses Pierreries & de son or , *existimas se gemma nitore , & auri splendore oculos omnium perstringere*. De plus , ces beaux noms paroissent assez mal assortis. Si le nom d'Eudoxe est celuy d'un Philosophe , le nom de Theagene est tiré d'un Roman ; ainsi voila l'idée du vray broüillé avec l'idée du faux. Mais

pourquoy faire letort à Philante de l'oublier? Cet autre aggresseur ne seroit il point un Poëte? Il y a eu un Poëte Grec nommé Philetas, & peut-estre que le Poëte François aura un peu déguisé le nom de Philetas en celui de Philante, pour cacher son titre Poëtique. Il y a quelquefois un veritable interest à n'estre pas connu. Properce fait honneur aux Muses de Philetas jusqu'à les invoquer, & il se pourroit qu'on fait la guerre aux Vers de Philante, & qu'on ne peut les souffrir. Il estoit bon de remarquer les qualitez des gens à qui l'on a affaire; venons à present au fait.

Celuy qui prend le premier la parole, commence par une supposition. Il veut faire croire que je suis en commerce de Lei-

GALANT.

tres avec luy, & c'est pour mieux
jouer son personnage. Je luy suis
anonime, & il me l'est aussi. Deux
Inconnus ne s'écrivent pas l'un
à l'autre. Sa supposition est un
artifice, pour faire avec Eudo-
xe, le bon & le méchant Sol-
dat.

Comme un Philosophe doit
estre serieux, on s'attend qu'Eu-
doxe conservera un air grave &
severe. Rien moins de tout cela.
D'abord pour marquer que le
train de la Critique n'a pas son
approbation, il plaïsante. La
Critique, dit-il, a donc un équi-
page, & elle voyage. Je voudrois
bien qu'Eudoxe, pour l'honneur
de son nom Philosophique, se
fust abstenu icy, & en d'autres
endroits de son discours, de ces
petites pointes, qui sont des
pauvretes, allusions basses, mé-

A 5

chans mots, qu'il peut avoir ouï dire à la Farce de Trivelin. Au fond, est-ce que le mot de *train* n'a point d'autre usage que celui de signifier un équipage? On dit, *le train du monde*, *le train des affaires*, *le train d'un Procès*. Ces exemples autorisent le train de la Critique, qui est quelquefois occupée des procès que les gens des Lettres ont ensemble sur des matieres de Philologie. Ainsi ma Critique, est dans le train qu'il faut : & on verra que celle des aggresseurs est en mauvais train.

Mais c'est le terme *hostilement* qui occupe la grosse attaque des Aggresseurs, & qui les excite à faire divers actes d'hostilité. Leur grande machine pour détruire ce que j'en ay dit, est qu'il y a des Adverbes qui ne sont pas dérivez des adjectifs, com-

me , *incontinent* , *sciement* , *pro-*
ditirement. C'est là donner le
change. Il s'agit d'adverbes sem-
blables à *hostilement*, comme sont
ceux de *facilement* & *utilement* ,
ceux qu'on cite ne sont pas de
cette espece. Ainsi ils ne don-
nent aucune atteinte à ma re-
marque , sçavoir que *hostilement*
doit naître de *hostile* , comme
facilement & *utilement* sont nez
de *facile* & *d'utile*. A moins donc
qu'on ne rapporte des adverbes
de cette nature , & qui ne tien-
nent point d'un adjectif, tous les
autres adverbes sont étrangers
au sujet , & ne porteront aucun
coup. Ainsi , nonobstant ceux
qu'on vient d'alleguer, ma propo-
sition subsiste toujours, que com-
me *facilement* & *utilement* n'ont
vû le jour, & n'ont esté produits
que par le moyen de leurs adje-

& ifs, qui les ont mis au monde, *hostilement* de même ne peut pas bien paroître que *hostile* ne l'ait précédé. Ce primitif doit devancer son dérivé ; autrement, c'est vouloir faire vivre un enfant avânt que son pere soit né , & prétendre qu'une plante croisse sans sa racine. La Langue Italienne qui a *hostilmente* & *hostile* , & la Langue Espagnole qui a le même adverbe, a pareillement son adjectif *hostil*. Il y a de la justice & de l'analogie , que la Langue Françoisise reçoive de même *hostile* , pour mieux établir *hostilement*.

Mais Eudoxe, afin de renvoyer *hostile* , dit qu'on n'a pas besoin de luy , parce qu'on a déjà le mot *d'ennemy*. Raison admirable ! A-t-il donc peur que la Langue Françoisise ne soit trop

riche & trop abondante? La Langue Latine a aussi *inimicus*, mais cela ne l'empêche pas de se servir du mot *hostis*. La Langue Espagnole a *enemigo*, & la Langue Italienne a *inimico*, & cependant l'une a encore *hostil*, & l'autre *hostile*. Pourquoy le mot d'*ennemi* priveroit-il la Langue Françoisse du mot *hostile*?

Eudoxe pour continuer son attaque, a encore un coup à tirer, & peut-être rencontrera-t'il mieux cette fois. Le mot *hostile*, dit-il, a quelque chose de rampant, & qui ne sonne pas bien à l'oreille. Autre coup en l'air, coup perdu. Comment ce terme est il bas, & d'où vient qu'*hostile* sonne mal à l'oreille? Je ne voy pas la raison de ces deux reproches qu'on fait contre luy. Il y a des Philosophes, qui quelque bonne opinion.

qu'ils ayent d'eux-mêmes, raisonnent souvent de travers. Le nostre ne seroit il point semblable à ce Docteur, qui s'imaginoit entendre mieux les Categories d'Aristote, que les plus grâds Interpretes, parce que pas un d'eux ne s'étoit avisé comme luy, de dire, que par *accident* il falloit entendre *infortune*, & par la *substance*, un *suc*. Pour moy, je soutiens au contraire d'Eudoxe, que *hostile* est noble d'extraction; il déscend de *hostilis*, mot élégant, qui est usité dans Cicéron, & dans les bons Auteurs Latins; & pour le son, n'est-ce pas la même structure que *hostilement* & *hostilité*, la même terminaison que dans *facile* & *utile*? Ce qui n'est pas rude dans ceux cy, pourquoy le seroit-il dans *hostile*? On peut encore remarquer qu'il y a dans

hostile un l comme dans les mots facile & utile ; & nos doctes Agresseurs ne doivent pas ignorer que les Anciens trouvoient beaucoup de douceur dans la lettre l, qui se rencontre aux mots du lait & du miel , en Grec & en Latin, comme en François Demetrius de Phalere , dans son Livre de l'Elocution , nomme l, une consonne agréable , & la plus douce lettre des liquides , *Emiphonon glucutaton*. Cette belle personne dont Horace est blessé , & qui avoit tant d'agrément dans son parler & dans son rire , a deux ll dans son nom.

*Dulce ridentem Lalagen amabo
Dulce loquentem.*

Et si je ne craignois d'offenser la chaste pudeur d'Eudoxe , je luy ferois remarquer encore que la plupart des charmantes A-

mies de ce Poëte galant, ont une / dans leur nom. Lyde, Lydia, Cloris, Phyllis Chloë, Glycera, &c. Mais Demetrius de Phalere est peut-estre à Eudoxe un Etranger ; & il se peut aussi que Philante pour estre Poëte, ne connoisse pas trop Horace. A dire le vray, il n'y a rien de choquant ni de rude dans le son d'*bo-sile*, & on n'y reconnoît à present autre chose, si ce n'est qu'un mot paroît un peu étrange, lors qu'il n'est pas encore bien établi par l'usage.

Au reste, nos Aggresseurs qui se connoissent si bien en mots rampans, évitent avec soin les expressions simples & naturelles, & se guident quelquefois bien haut. Voicy de leur sublime avec un instrument militaire *il s'est déclaré tambour battant contre le*

Dictionnaire de l'Academie. A entendre les Aggresseurs déclamer avec tant de vehemence, on diroit que j'ay composé quelque Piece de la Requete des Dictionnaires, de M. Menage, & que ma Lettre critique sur les mots *hostilement* &c. est cette Piece criminelle. On se peut souvenir que je fis il y a quelques mois, l'Eloge du Dictionnaire de l'Academie Françoisse, & cet Eloge, qui fut alors imprimé, encherit beaucoup, on le peut dire sur ce qui en est dit dans les Journaux de la Republique des Lettres. Pour ce qui est de la Lettre critique sur *hostilement*, il n'y est pas dit un seul mot du Dictionnaire de l'Academie. Où est donc là ce tambour battant ? Nos Aggresseurs ont un don merveilleux,

non seulement de grossir les objets & de les enfler, mais encore de faire entendre un grand bruit contre un Livre, où il n'en est point du tout parlé. Il faut avouer que le courage & l'ardeur martiale causent quelquefois d'étranges illusions. L'exemple des Agresseurs me fait souvenir de Dom Quichote, qui couroit quelquefois à bride abattue où il s'imaginait entendre un tres-grand bruit, & qu'il esperoit faire une prouesse de Chevalerie; & quand il estoit arrivé au lieu, il n'y trouvoit personne. Mais enfin on veut dire quelque chose avec ce tambour battant contre le Dictionnaire de l'Academie. Voicy donc tout ce que ce peut estre. *Hostilement*, dit-on, a esté bien reçu dans le Dictionnaire de

l'Academie , & vous ne luy faites pas le même accueil dans votre Lettre. Et bien , cela meritoit il un si grand éclat , une dénonciation de guerre à ne faire aucun quartier ; *Urbanité* est un beau mot dont M. de Balsac a esté le Patrain , & l'Academie vient de l'adopter dans son Dictionnaire. Cependant on a de la peine à le lire & à l'écrire, & on se souvient toujours de ce qu'on en a dit autrefois , *Que ce n'estoit pas un mot d'à tous les jours, & qu'on n'en peut user que deux ou trois fois le mois.* L'Academie luy a fait l'honneur de luy donner place dans son Dictionnaire, mais on ne luy fait point de caresses dans le monde. En un an on n'entendrait pas dire une fois à la Cour le mot d'*urbanité* ; cependant le voila enregistré dans l'Academie

C'est un grand bonheur pour ceux qui écrivent , qu'aucun d'eux n'ait témoigné , même fans parler du Dictionnaire, qu'il a de la peine à s'accommoder du mot d'*urbanité*, & que ce mot ne luy revient point. Nos Agresseurs se seroient attroupez contre luy , ils auroient crié qu'ils s'est déclaré tambour battant contre le Dictionnaire de l'Academie , & au bruit du tambour , ils y auroient peut estre joint celuy des timbales & des trompettes. Je n'en ay pas fait davantage, j'ay receu froidement le mot *hostilement*, & j'ay cru que pour avoir entrée dans le monde , il luy falloit encore du temps jusqu'à ce qu'*hostile* y fust receu. Je n'ay point parlé du Dictionnaire de l'Academie ny directement, ny indirectement,

& cependant j'ay quatre Aggresseurs sur les bras , mais il n'y a pourtant pas de quoy s'en allarmer. A juger d'eux à l'air dont ils s'y prennent, ce ne sont pas de puissans Ennemis , & leurs efforts ne sont pas bien dangereux Mais voicy encore une verité qui pourroit ralentir l'hostilité des Aggresseurs, s'ils pouvoient se payer de raison.

Lors que je fis la remarque sur *hostilement*, ce fut après avoir vu ce mot dans le Dictionnaire de M. Furetiere long - temps avant que celui de l'Académie fust imprimé. Je ne pus alors digérer ce mot. Je crus même pouvoir l'entreprendre critiquement, & sans user d'insulte, j'écrivis à un de mes Amis les raisons que j'avois de n'estre pas de

l'avis de M.Furetiere, à recevoir *hostilement*, à moins qu'*hostile* ne luy fust adjoint. Le Public sçait bien qu'estre opposé à M.Furetiere, n'est pas se declarer contre l'Academie. Je me confirmay dans ma pensée critique, qu'*hostilement* sans *hostile*, pouvoit être contesté, après avoir observé qu'il ne se trouvoit point dans le Dictionnaire de M.Richelet. Ainsi je n'ay pas tiré la premiere fleche contre *hostilement*, je n'ay fait que seconder un Auteur qui entend fort bien la Langue Française, & qui n'y a pas admis *hostilement*. A present que le Dictionnaire de l'Academie est rendu public, & qu'il autorise *hostilement*, cela n'empêche pas que la remarque critique que j'avois faite, n'ait au moins l'usage de donner avis de joindre *hostile* à

hostilement. Le Dictionnaire de l'Academie ne défend point de donner des avis ; au contraire, il excite à en donner , comme il paroist à la fin de la Preface. *L'Academie recevra avec plaisir les avis qui luy seront donnez, pour s'en servir dans les Editions suivantes.* Que l'adverbe *hostilement* aie donc cours, puis que l'Academie le trouve bon, mais qu'il soit permis de souhaiter qu'il ne demeure pas seul comme un enfant exposé, & que *hostile* soit reconnu pour estre le pere de cet enfant. *Hostile* s'est déjà montré en public, & on l'a vû en lieu éminent. Il est dans le Dictionnaire de Nicot, & qui dit Nicot, dit, selon Menage, un des plus sçavans hommes du Royaume dans les belles Lettres, dans la Jurisprudence, & dans la Politique. Il

fut aussi un homme de Cour ; il eut part aux affaires, & il fut Ambassadeur. Voila plusieurs titres pour persuader que Nicot sçavoit parler bien & écrire bien; & s'il est vray que Ranconnet, President au Parlement de Paris, & qui estoit aussi tres-sçavant, ait travaillé au Dictionnaire conjointement avec Nicot, *hostile* se trouve placé bien avantageusement d'estre compris dans l'Ouvrage de deux hommes illustres. Que si l'on veut épiloguer sur le temps auquel Nicot & Ranconnet ont vécu, M. Menage a suffisamment répondu à cette question du temps, & elle ne l'a pas empêché d'alleguer souvênt l'autorité de Nicot dans ses Observations sur la Langue Françoisse. Depuis Nicot, le Pere Gaudin a receu *hostile* dans son Dictionnaire

naire imprimé en 1672. On
 ſçait que le Pere Gaudin eſt
 également habile dans les Lan-
 gués Latine & François; & que
 ſon Dictionnaire eſt d'un grand
 uſage. Voila deux Introduc-
 teurs du mot *hoſtie* dans la Langue
 François; & il ſe pourra faire
 que le nombre en augmentera.
 Il eſt conſtant que ſi *hoſtilement*
 continuë d'eſtre accompagné de
 l'adjectif *hoſtile*, outre l'uſage
 que luy donne l'Academie, il
 aura encore pour luy la raiſon,
 la regle, les exemples, & la con-
 formité avec les Langues Latine,
 Eſpagnole, & Italienne, qui tou-
 tes ont joint l'adjectif à l'ad-
 verbe,

S'il faut rendre compte aux
 Aggreſſeurs, de ce que j'ay dit
 de la prononciation du mot de
Païen, qu'ils ſçachent que ce que

Octob. 1695.

B

j'en ay dit a eu une occasion particuliere. On en fit le doute dans une conversation de personnes de condition, & d'esprit, & les voix furent assez partagées. Un de mes Amis qui s'y estoit trouvé, m'en parla, & me demanda mon sentiment. Voila l'origine de ce que j'ay écrit sur la prononciation du mot de *Païen*. On m'objecte une inutilité, puisque M. Richelet, dit-on, a déjà déclaré dans son Dictionnaire, la même maniere de cette prononciation que j'ay soutenüe. Je répons qu'il ne l'avoit pas raisonnée, pour convaincre ceux qui se trouvent d'une opinion opposée à la sienne. De plus, son opinion ne paroist pas distinctement. Il est vray qu'il dit, qu'il faut prononcer *Païen*, comme il est écrit, mais ne l'ayant écrit ny

ponctué autrement que les mots de *paier*, & de *paiement*, on ne comprend pas bien quel est son avis. Si les Aggresseurs ont un Oculaire pour y mieux voir que les autres, il faut les en feliciter.

L'Epithete de *Barbares* donné en passant, pour ainsi dire, aux *Paiens*, les choque encore dans cet article. Qu'ils soient donc choquez aussi, de ce que d'autres ont dit, que les *Paiens* ont esté des *Aveugles*. Est-ce là matiere à s'écrier, *Quoy, Demosthene & Ciceron, Virgile & Horace auront esté des Aveugles?* Quand on les appelle des *Aveugles*, c'est à l'égard de leur ignorance, non dans les belles Lettres, mais dans la Religion. On a dit dans le même sens, que les *Paiens* ont esté *barbares*, autrement ignorans, & il n'y a point d'exce-

prion à faire. Les Grecs & les Romains, & les plus grands génies d'Athenes & de Rome dans les Sciences humaines, ont esté comme tous les autres, remplis de tenebres à l'égard des veritez de la Religion.

Il me faut encore répondre aux Objections contre le troisiéme article de ma Lettre. Je n'ay pas prétendu que tous les mots de navigation fussent la torture des Scavans, je me suis borné à ces trois-cy. *Triremes*, *Galere*, & *Chiourme*. Or, quelques doctes que veüssent paroistre Eudoxe & ses chers amis, je ne vois pas dans tout ce qu'ils disent, qu'ils aient fait de nouvelles découvertes, & que Scaliger, s'il revenoit au monde, dût les remercier d'avoir mieux entendu que luy la construction des *Triremes*.

Ils reprennent le mot de *manœuvre*, comme si je l'avois employé abusivement. Il me semble qu'on peut distinguer la manœuvre d'une Galere d'avec celle d'un Navire, & que celle du Navire ne détruit pas le nom de l'autre. Le service d'un Navire est une manœuvre qui consiste au gouvernement des voiles, & de tout ce qui sert à faire aller le Navire. Le service de la Galere est différent. Pour faire voguer la Galere, il faut travailler rudement, la rame dans les mains. C'est pourquoy les Galeres ne vont pas souvent dans l'Océan, où il est très-difficile de les ramener. Elles se tiennent ordinairement dans la Méditerranée; où elles peuvent faire la manœuvre des rames, comme les Vaisseaux font sur l'Océan la manœuvre

des cordages , des voiles , &c. Originaiement le mot de manœuvre se dit d'un travail fort penible & fort rude. C'est le nom des Aide-maçons , des Vignerons & des Bucherons ; il y a dans l'occupation de ces gens-là une grosse peine , & qui accable ceux qui n'y sont pas accoutumez. Cette manœuvre de la terre est passée à la mer, pour la dénomination de ses travaux penibles , sur tout lors qu'il y a un gros temps , une grande tourmente , quels mouvemens alors, quelles peines à manier une infinité de cordages , & à regler routes les voiles, pour resister à la violence des vents & à celle des flots , pour se défendre de la fureur de la mer ; Cela se nomme manœuvre par rapport à un travail prodigieux. Les Galeres

n'ont pas cette manœuvre qui ne leur convient point dans l'orage , quand l'orage est grand , elles ne se servent point de leurs voiles , qui même ne sont point comparables , ny en nombre , ny en grandeur à celles des Vaisseaux. Les Forçats font la manœuvre avec leurs rames , pour gagner la terre & se mettre à l'abry , ne travaillent ils pas assez , & l'horrible peine qu'ils prennent , n'est elle pas suffisante pour donner lieu au nom de manœuvre ? Je ne suis point marin , & je ne me pique point de sçavoir tous les termes de la navigation , & quand j'en parlerois un peu irregulierement , je ne regarderois pas cela comme le sujet d'une affaire à estre poussée avec chaleur. Mais je suis surpris que les Aggresseurs , qui

affectent de paroître parfaitement instruits dans la marine, s'y méprennent en tant de manières. Ils prétendent qu'un honneste homme peut avoir en fort peu de temps la science de ces termes ; & cependant eux-mêmes y errent considérablement. Qu'ils apprennent donc avant que de critiquer des choses qu'ils ignorent ; qu'on ne doit point *aprestev*, mais appareiller les voiles ; que l'on ne monte point aux masts des Galeres pour faire cette manœuvre , excepté au mast de trinquet ; que ce sont les Forçats qui abaissent les antennes, qui les issent après y avoir attaché les voiles , & qui les gouvernent au commandement des Comites , qui reçoivent l'ordre des Pilotes ; que ce sont eux qui jettent les ancres ,

& qui les levent , qui tirent le Courrier de sa boîte , & qui l'y remettent , & qui font generalement toute la grosse manœuvre ; que ceux qui ne sont pas enchaînez ne la font pas , estant reservez pour le service du Capitaine & des Officiers , ou à la cuisine , ou ailleurs. Enfin qu'ils sçachent que par les manœuvres on n'a jamais entendu , comme ils le veulent , les *cordes* , ou pour parler plus proprement qu'eux , les cordages qui sont compris sous le nom d'agrets , ou les Forçats employez au service des Galeres. Un mauvais Plaisant ne manqueroit pas de s'écrier ici O Critiques d'eau douce ! Navigateurs de Rivières , qui ont bien l'air de faire leurs voyages de long cours , sur la Garonne ou sur la Seine ; de Bordeaux à Loÿ-

mont, ou de Paris à S. Clou. Mais j'ay déjà fait connoître que ceux qui sont partisans du bon sens & de la raison, sont ennemis des puerilitez & des pointes fades. Je me contenteray donc de leur dire, que leurs fautes estant des preuves qu'ils ne sçavent pas encore ce qu'ils voudroient enseigner, ils ont du temps à attendre avant que de pouvoir faire les Ceuseurs & les Maistres.

Enfin, comme rien ne contente les Aggresseurs, ils contredisent l'origine Grecque de *Chiourme*, & pour faire moins d'honneur à la Langue Françoisse, ils luy preferent une origine tirée de la Langue Italienne. *Chiourme*, selon eux, vient de, *ciurma*, & si *ciurma* vient du Grec comme *chiourme*, *Χείρος ὀρμή*, *chirois cime*, qu'auront-ils avan-

cé de se jeter du costé de l'Italien plutôt que de celuy du Grec ? Ce qui les porte à s'attacher à *Ciurme*, c'est, disent-ils, que ce terme approche d'un autre qui signifie *Canaille*. Cela même devoit les en avoir détrompez : canaille n'est pas l'idée des Forçats. S'il y a des gens de cette sorte dans les Galeres, ils n'y sont pas comme de petites gens, & des gens de la lie du peuple ; ils y sont en France comme des criminels condamnez à manœuvrer de leurs bras avec un travail épouvantable. Ce n'est point la bassesse de leur naissance, ny leur condition vile & abjecte qui les a conduits aux Galeres, & qui les assujettit au service affreux de ces Vaisseaux à bas bord. Il s'y trouve des gens d'un autre estat, des

Bourgeois, des Nobles, & divers autres de bonne condition, & d'un nom considerable, qui sont là dans les fers comme des voleurs, des meurtriers & des scelerats.

Voilà, Monsieur, ce que la Défense, qui est du droit naturel, m'oblige d'opposer à la Lettre Polemique d'Eudoxe, & de ses trois bons Amis. Pour ce qui est de leur esprit comique, & de leurs transitions égarées après de méchantes plaisanteries, c'est un caractère qu'on ne leur envie point. Ces manieres hostiles ne conviennent point aux gens de Lettres dans les disputes qui arrivent entre eux; leurs contestations critiques se traitent noblement & avec honnêteté, & les armes qu'on y emploie sont pour attaquer la cause, & non

les personnes. Mais, que les Agresseurs jouent leur rôle, & qu'ils prennent le party qu'il leur plaira, s'ils ne peuvent écrire *con alio stilo*, pour nous, nous ne croyons pas qu'il y ait de l'honneur à suivre un mauvais exemple. *Colimus Musas severiores*. Je suis, &c.

Je vous envoie un Ouvrage dont je vous ay déjà parlé. Il est intitulé, *Description de deux nouvelles. Découvertes, qui peuvent servir pour la Navigation*. On doit ces Découvertes à M. Lucas, Conseiller au Parlement de Toulouse. Il avoit résolu de donner le nom de *Probeta des Vens*, à la première, & c'est sous ce nom que j'en ay parlé ; mais il a cru depuis luy devoir donner celui d'*Estimetre*, qui luy a semblé convenir mieux à cette ma-

chine, dont il donne l'Estampe & le Devis, pour en faire mieux comprendre l'usage. Il fait voir ensuite la maniere de forger cette Aiguille non aimantée.

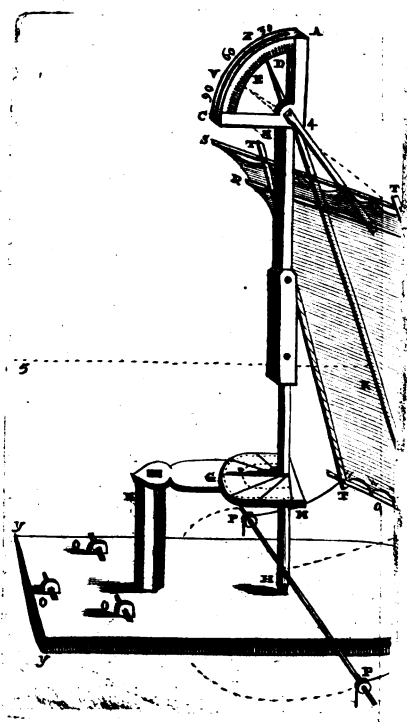


DESCRIPTION

DE

L'EOLIMETRE.

ON sçait quelle a esté jusqu'à cette heure l'empressement de ceux qui navigent, pour découvrir au juste l'Estime des Vens. C'est ce qu'on peut apprendre par mon Eolimetre. Ce mot est tout neuf; il est composé de même qu'Eolipile, du Latin & du Grec. Eolimetre signifie la mesure des Vens. Sur cette me-





sure marquée par degrez, on con-
noistra avec le secours du Sablier,
combien de milles peut faire un Vais-
seau dans un certain espace de temps,
suivant la force ou le relachement
des Vens. Cet Eolimetre me paroist
d'une grande utilité. Je ne m'en-
dray pas là dessus; il suffit de dire
que son usage nous aidera à préve-
nir les suites funestes qui accompa-
gnent ordinairement la Navigation,
on voguera avec plus de seurété, &
les journaux des Voyageurs en seront
plus exacts & plus fidelles.

Voicy la figure de l'Eolimetre repre-
sentée de deux manieres. En la pre-
miere il y a une petite planche de
dix pouces de longueur sur six de
largeur, & de huit lignes d'épais-
seur.

Cette Planche est marquée YYY.
Elle doit estre attachée sur la cham-
bre de Poupe d'un Vaisseau par trois

40 MERCURE

Tenons , dont chacun aura sa Clavete O O O. Sur la même Planche est posé un Pal de trois pouces & demy de hauteur sur un ponce de largeur , & d'un demi ponce d'épaisseur marqué N. soutenant par un trou quarré une petite planche G. de quatre pouces & demy de longueur sur un ponce & demy de largeur, parallèle à l'inférieure , & sur laquelle est un demi cercle de Leton , marqué de deux fois nonante degrez GM. Ce demicercle est traversé par une espede de petit mast de vingt pouces de hauteur depuis A jusques à H. qui roulera perpendiculairement sur son pivot H. & sur le haut de ce mast on voit un quart de cercle avec ses degrez , qui fait une partie de la hauteur du mast A. 4. C, & les mêmes degrez marquez aux deux faces du quart de cercle. Il y a aussi une petite regle de demi ponce de largeur ,

d'une ligne d'épaisseur, & de vingt
pouces de longueur, à compter du
point D. passant par le point 4. qui
est celui du centre de son roulement
jusques au point K. &c. laquelle sera
traversée de trois vergettes parallè-
les aux endroits S S. R R. & T T.
avec deux regles collaterales à celles
du milieu, marquées T T. T T. &
plus courtes, mais de la même épais-
seur & largeur & toutes les trois
parallèles, & percées par les même
vergettes, aux distances. S S. R R.
Q Q. ces vergettes & regles compo-
sant un châssis, qu'on doit garnir
d'une gaze ou d'un taffetas par le de-
dans du costé du mast. Le châssis
n'aura que treize pouces de largeur,
& le quart de cercle avancera un
peu son coude, afin que la règle plus
longue puisse s'appliquer au mast,
quand elle sera perpendiculaire; ce
même petit mast doit estre traversé

d'une vergette d'une même longueur,
 & parallele aux trois autres à la
 hauteur d'un pouce sur le pivot H.
 Cette vergette est marquée PP. Si
 par exemple, le vent venant par
 Poupe du point z. jusques au point
 k. pousse le chassis, non seulement
 du point H. au point &. mais enco-
 re jusques au point x. le bas bout de
 la regle &. estant près du pivot H.
 & pousse jusques au point &. mar-
 que par sa pointe D. le trentième
 degré du quart de cercle au point z.
 & lors que l'impulsion du Vent se
 trouve plus forte, & que la regle
 du point &. est porté au point x.
 elle montre par sa circonscription
 la ligne imaginée, & marquée
 par pointe depuis x. jusques à E.
 qui est le degré soixante, marqué
 v. & à proportion de l'augmen-
 tation de la force du Vent, s'il
 pousse le chassis à la circonscription

du point L. la pointe de la regle du milieu doit marquer nonante au point C. & si le Vent vient à changer, faisant tourner le chassis à droite ou à gauche, il fera tourner en même temps le petit mast, la vergette PP. & tout le chassis à la fois, & au même sens que le stile du mast, où sont les degrez de la demi rose ou demi-cercle au point G. & parce qu'il faut que le Vent trompe une petite résistance en poussant le chassis, j'ay attaché à chacun des bouts de la vergette Q Q un fil de soye qui coule sur deux poulies, une de chaque bout de la vergette PP. On peut mettre au bout des filets pendant un plomb d'un poids d'un denier.

Il faut encore observer que la planche Y V Y ne doit tenir sur la chambre de Poupe que jusq'au Pal H. O O O. & que le reste de la planche soit vu par dessous pour la liberté du

mouvement des petits plombs, & sous laquelle on pourra attacher deux jumelles de bout perpendiculaires, entre lesquelles on fera basculer un Sablier.

J'ajoute que si le premier air de Vent estoit de Sud à Nord, le Vaisseau faisant route sur cette ligne, & le Vent venant à changer, le châssis & le mast de l'Eolimètre tourneroient aussi, & quand le Vaisseau viendrait à dériver, on ne laisseroit pas de tirer une juste proportion de sa vitesse; ou de son retardement, par le secours de l'Eolimètre.

REPRESENTATION.
de la seconde Figure de
l'Eolimetre, dont le châssis
est vu à plein par derrière,
du costé de la Prouë.

A C. montre le quart de cercle,

quoy qu'il ne soit pas dans sa perspective. Son conde & son centre paroist au point 4. par où passe une clavete gaye qui enfle le mast & quart de cercle refendus, la grande regle du stile A F G. & les deux petites regles ou ailerons par chacun de leurs bouts au même point 4. Ces manieres d'ailerons ainsi enfilez aux points D D. & E E. par les deux vergettes paralleles S S. R R. empêchent le cabotement du chaffis; & lors que l'air du Vent change à droit ou à gauche, toutes les quatre vergettes paralleles & orizontales, & le chaffis, tourneront en même temps sur le pivot H. On verra pour lors le stile représenté en la premiere Estampe à la lettre G. marquer par sa pointe, & parcourir les degrez du demicercle, chaque novante commençant à la

même Lettre G. de la précédente Figure.

DESCRIPTION
de l'Aiguille non aimantée ,
& la maniere de la fabri-
quer.

Plusieurs de mes Amis , qui s'entendent parfaitement en Marine , m'ayant fait comprendre que les Aiguilles aimantées des Boussoles perdent souvent de leur effet , à cause de la rouille , de la variation de l'Aiman , & d'autres inconveniens , & que cela portoit un grand préjudice à ceux qui fréquentent la Mer , je m'avisay de faire une Aiguille d'acier , qui n'estant pas aimantée , eust pourtant la même vertu que les autres , sans

en avoir les défauts. l'ay forgé cette Aiguille d'environ quatorze pouces de longueur sur trois lignes de largeur, & de demi ligne d'épaisseur. l'en ay fait des experiences, & l'on a observé qu'après des mouvemens contraires, elle tourne vers le Nord, & s'y arrête, non pas à la vérité avec tout le dégagement qu'il seroit necessaire, parce qu'elle est un peu pesante: & ne doutant point que ceux qui en voudront faire de semblables sur mon Devis, ne puissent les perfectionner, & les rendre encore plus utiles à la Navigation. Je vais montrer la maniere de fabriquer cette Aiguille.

Il faut choisir une petite piece du plus fin acier, de la longueur à peu près de quatre pouces, & de six lignes de la largeur en chacune de ses quatre faces collaterales. On commen-

sera par en découvrir les Poles ; ce qui se peut faire en opposant les deux bouts de cette piece d'acier à une Boussole dont l'aiguille soit juste. Et lors que l'un de ces bouts fixera le Sud de l'aiguille, ce sera le Nord de l'acier, qui pendant le temps qu'on le mettra en œuvre, doit toujours avoir la même direction & le même alignement.

Le Fourneau & l'Enclume doivent, autant qu'il sera possible, être à ciel découvert. On les placera commodément, en sorte que retirant l'acier rougi du feu de charbon de bois, on luy conserve cette même direction dont je viens de parler.

L'Artiste ayant le dostoûné au Midy, prendra le Sud de l'acier avec des pincettes qu'il tiendra d'une main, & de l'autre le marteau. Il forgera cet acier des quatre côzéz
avec

avec la quarre du marteau , en commençant par le bout qui regarde le Nord, & reculant peu à peu, jusqu'à ce qu'il rencontre les pincettes. Il continuera de même , observant toujours l'ordre qui a esté marqué cy-dessus.

Dès que l'aiguille sera achevée de forger , on en coupera les deux bouts , on la passera dans une Filiere par le bout de son Sud , qu'on tirera vers le Midy ; ensuite on la polira , & on luy fera une pointe sur une meule parce qu'il ne faut pas que la lime y touche ; après quoy on la perçera par le milieu , de maniere que pour la piroter, on puisse à son Zenith sonder avec de l'Etain une chapelle de Leton.

Il est encore d'une necessité indispensable , pour rendre cet Ouvrage parfait, d'y observer l'heure Planettaire de Mars , lors qu'il est dans
Octobre 1695. C

son ascendant ☿ dans sa force. Du reste, il faut estre extrêmement appliqué à cette action, ☿ je ne doute pas que les Gens d'une forte imagination n'y réussissent mieux que les autres.

Vanhelmont * est le seul, si je ne me trompe, qui a parlé de ces sortes d'Aiguilles. La méthode qu'il en donne est peu différente de celle que j'ay exposée. J'oseray dire pourtant, avec tout le respect qui est dû à ce grand Philosophe, qu'il a oublié non seulement la manière de connoître les Poles de l'acier avant de le mettre en œuvre, mais encore la Constellation proposée; l'un ☿ l'autre me paroissent des principes très essentiels.

J'ay tâché de représenter aussi exactement que je l'ay pu, tout ce qu'on doit pratiquer touchant la cons.

* Lib. de magna vulnerum curatione n. 4. pag. 775. n. 165.

struction de l'Aiguille non aimantée
 Le Public qui n'est pas obligé d'en
 croire au témoignage d'un particu-
 lier, sera peut estre convaincu de la
 verité, sur la foy des personnes d'é-
 rudition, & de qualité distinguée,
 qui ont bien voulu assister à toutes
 les experiences que j'ay faites là-
 dessus en divers temps.

La premiere experience fut faite
 au mois de Février 1695. en presen-
 ce de Messieurs le Commandeur &
 l'Abbé de Chalvet, Freres. Ce fut
 de mettre l'aiguille au feu, pour
 desabaser ceux qui croyoient qu'elle
 estoit aimantée : de sorte qu'après
 avoir esté refroidie, & remise ensuite
 sur son pivot, elle tourna & s'arresta
 vers son Nord, comme auparavant.

Cette experience fut réitérée le
 17. d'Avril, en presence de Mrs
 de Rabastens, Juge Mage de Mon-
 tauban, de Maleprade, Dambert,

Seigneur de Gestes , de Ponsin, l'Abbé Dupont , Deltor , Lacaze , & de Mouy.

Le 19. elle fut refaite , Mrs de Chalveo & de Maussac , Conseillers au Parlement , en furent témoins.

Le 23. elle fut continuée devant Mrs de Nolet , Tresorier general de France , & l'Abbé Cassan.

Enfin le 24. Mrs de Ménégrave, de Soleilhavolp , & de Gay , Docteur en Medecine , furent presens à la même observation.

Le 9. de May on se contenta de faire remarquer le mouvement de l'Aiguille à Mrs de Maniban , Dumas & Pol , Conseillers au Parlement, à Mrs le Marquis de Magni, de Campistron , Colom & Barcelet , & à Mrs les Abbez de Foucault & de Cergy.

La seconde épreuve qui a esté fai-

te de cette Aiguille , établit encore mieux sa vertu indépendante de l'Aimant. On ne peut pas soupçonner qu'elle en ait esté touchée , puis que la qualité essentielle de l'Aimant est d'attirer par l'un de ses Poles, & de repousser par l'autre une aiguille aimantée , ce qui ne se rencontre pas à l'égard de celle de ma façon. M. Thibaut, tres sçavant en Mathématiques, prit la peine de présenter luy même aux deux bouts, à tous les costez, & à toutes les faces de mon aiguille, les deux Pôles, & les autres parties de la Pierre d'Aimant, qui en dix huit manieres différentes l'a toujours attiré, sans la repousser d'aucun côté.

On fit en même temps une observation d'un Canif frotté d'Aimant, qui leva une petite aiguille à con-
dre qu'on fit toucher aux deux bouts

de la mienne, sans qu'elle past jamais s'y attacher.

J'ajoutay à cette observation deux aiguilles d'acier d'environ cinq poudres de longueur, posées sur leurs pivots, & que j'avois fabriquées dans la direction de l'Orient à l'Occident, où elles se fixent. La Pierre d'Aimant fit le même effet à celles cy qu'à l'autre.

A cette dernière épreuve, qui se fit le 25 de Juillet 1695. assistèrent des Maistres de l'Art, & d'illustres Connoisseurs. M. le Mazuyer, Procureur General, M. Delopes, Lieutenant Criminel, & M. Robin, de l'Academie d'Arles. Les Peres Nicolas, Professeur de Theologie, Phelip, Bertrand, & de Laire, Professeurs de Philosophie, Jesuites; les Perres Besombes & Daries, Doctrinaires, & Professeurs de Philosophie au College de l'Esquile; le

Pere de Severac, Lecteur de Philosophie, & son Compagnon, Jacobins; le Pere Bouges, Lecteur de Philosophie, & son Compagnon, Augustins; le Pere Victor, Lecteur de Philosophie, & son Compagnon, de l'Ordre des Grands Carmes; le Pere Aimable, & le Pere Innocent, Lecteur de Philosophie, & leurs Compagnons, du Tiers Ordre Saint Francois.

On a vu dans toutes ces Séances l'essay de l'Eolimetre qui n'a pas esté moins approuvé que le reste.

Le Public peut il attendre une preuve plus autentique des nouvelles Découvertes que je tuy confie ? Elle est autorisée par un grand nombre de Témoins irreprochables. J'ay pris la liberté de les appeller dans mes Assemblées, moins pour satis faire une juste curiosité, que pour fortifier la vérité de mes Experiences. Ils m'ont

permis de mettre leurs noms dans ce petit Livre; & je puis dire que c'est d'eux qu'il recevra toute sa reputation.

Vous me demandez plus d'éclaircissement que les Nouvelles publiques n'en ont donné sur la mort de Pierre Picton. Ce Vieillard est mort en Champagne, à Hautvilliers, dont M. de Fourille est Abbé. Quoy qu'il fust âgé de cent dix sept ans, il n'a finy ses jours que par la seule nécessité de mourir. Il a travaillé aux vignes jusques à l'âge de cent quinze dans une parfaite santé. Il se nourrissoit d'un peu de vin, dans lequel il trempoit son pain, & n'a point pris d'autre nourriture pendant les trois ou quatre dernières années de sa vie. Il a toujours eu l'esprit fort présent, & n'a souffert aucune

des incommoditez qui accompagnent ordinairement l'extrême vieillesse. Il se crut assez de force à cent dix ans pour n'estre pas inutile dans le monde, & se remaria pour se soustraire à la dureté que ses Enfans avoient pour luy. Il n'avoit que vingt-cinq ans lors qu'il se maria la première fois, & son Fils aîné mourut il y a seize ans, âgé de soixante & seize. Il décéda le quinzième du mois dernier. Je n'ayance rien qui n'ait esté verifié, par le Curé de Hautvilliers, & par un Religieux de l'Abbaye de M. l'Abbé de Fourille.

Le vray merite est reconnu par tout, & quoy que M. l'Evêque de Chalons ne sortist point de son Diocese, où l'on peut dire qu'il menoit une vie Apostolique, sa vertu, malgré

cette vie si retirée ne laissoit pas de faire du bruit dans toute l'Europe. Le Pape ayant appris la nomination de ce Prélat à l'Archevêché de Paris, après avoir loué le choix du Roy, fit de grands éloges de cet Archevêque, & luy donna ses Bulles *gratis*, persuadé des bons usages qu'il faisoit des revenus Ecclesiastiques. Sa Sainteté voulut le proposer Elle-même dans le Consistoire, & ajouter le *Pallium* aux graces qu'Elle venoit de luy accorder, pour marquer l'estime qu'Elle faisoit de sa pieté & de sa vertu.

L'Article suivant donnera beaucoup de plaisir aux Sçavans.



L E T T R E

E C R I T E A U N

P E R I P A T E T I C I E N ,

Dans laquelle on satisfait à
la Replique adressée aux
Cartesiens , inférée dans le
Mercure du mois de Juillet de
l'an 1695.

M O N S I E U R ,

*Je ne prens point le son de Maître
dans les Dissertations que j'ay coutu-
me de faire, cela est opposé aux Ma-
ximes de la Secte que je fais gloire
de soutenir , qui parle plutôt par
raison que par imagination, & si je*

commençay ma Lettre du mois d'Avril par un étonnement sur vostre doute, je crus le devoir faire, parce qu'il ne me sembloit pas d'une si grande consequence, qu'on ne pût le résoudre après quelques reflexions sur le Systeme de Descartes; mais laissons là ce reproche. Il m'importe peu qu'on me donne le ton de Maître, pourvu que je ne me le donne pas moy-mesme.

Vous m'avertissez d'abord que je n'ay pas pris soin d'establir dans ma Réponse que le corps uni à l'ame estoit incapable de sensation, & que c'estoit pourtant ce que je devois faire pour répondre directement. Trouvez-vous, M. que cela fust nécessaire avec un homme qu'on suppose estre parfaitement instruit de la Doctrine qu'il attaque? & qui forme sa difficulté non pas contre le principe, mais contre les consequences qu'il croit

astre renfermées dans le principe ? Pour moy , je vous l'avoue , il ne m'a jamais paru que je fusse obligé de prouver l'incapacité où le corps estoit de sentir , tant qu'on n'attaqueroit ce dogme que par le dehors & par des inconveniens ; cependant je ne m'arrêteray pas plus long temps sur ce prétendu deffaut , que sur le précédent , mon esprit n'est pas un esprit de procès & de veuille. Je vous prouve en peu de mots ce que vous me demandez.

Par le nom de corps , j'entens (& si je ne me trompe , tout le monde l'entend de mesme) une substance étendue composée de chair , d'os , de tendons , de muscles , de nerfs , de veines , de fibres , de sang & d'esprits animaux. Je ne vous explique pas ces termes , vous les sçavez. On distingue dans ce composé plusieurs

sens comme la veüe, l'oïe ; & ces sens ne sont que des parties de chair differemment taillées ; c'est néanmoins à ces parties de chair que les Peripateticiens attribuent communement la faculté de sentir. Mais peut on s'imaginer qu'un morceau de chair taillé en forme d'œil, soit la veüe d'un objet ; car quand on examine les choses un peu plus exactement qu'on a coutume de faire, on trouve que la partie principale où l'on dit que reside la puissance visuelle est un petit nerf qui se répand dans le fond de l'œil ; à peu près comme un filet de Pescieur, ce qui luy a fait donner le nom de Retine ; ce nerf est ébranlé par les rayons qui partent du corps lumineux ; cet ébranlement se communique à l'endroit du cerveau où il aboutit. C'est tout ce que le corps fournit de son fond à l'operation de la vie. On peut-on penser que l'é-

branlement d'un nerf continué jusqu'au cerveau soit la perception d'un objet ? Voyez, Monsieur, si cela est du bon sens, je m'en rapporte à vostre témoignage. Mais voicy encore un exemple qui servira à éclaircir ma preuve.

On dit tous les jours que la main sent de la douleur lors qu'elle est percée par la pointe d'une aiguille. En vérité, comprend on ce qu'on dit ? Que fait la pointe de l'aiguille sur la main ? Ne disons que ce que nous voyons, elle en divise les parties, cette division est accompagnée d'une effusion de sang, qui trouve par ce moyen les passages ouverts, & d'une émotion du cerveau, qui reçoit dans les parties intérieures de sa substance le contre coup de tous les mouvemens qui arrivent aux parties extérieures du corps ; & cela en conséquence de l'étroite union qu'il a avec

Les nerfs & les fibres qui se terminent à luy. Il ne faut avoir qu'une légère teinture de l'Anatomie pour convenir de ce que je dis. Dites-moy à present auquel de tous ces effets attribueriez-vous le sentiment? Seroit ce à la division des fibres de la main, à l'effusion du sang, ou à la secousse du cerveau? Vous ne le donnerez ny aux uns, ny aux autres, si vous m'en croyez; il est impossible de concevoir qu'un mouvement local de fibres, de sang, & de cerveau, soit la douleur qu'on ressent à la piqueure d'une aiguille. On a beau se récrier sur certaines facultez sensitives, qu'on suppose estre dans le corps, on parlera toujours en l'air, tant qu'on n'attachera à ces termes aucune idée distincte & particuliere; car ou les facultez sont des parties du corps, ou non; si elles sont des parties du corps, elles sont semblables à celles dont nous

avons parlé, & par conséquent
 aussi peu capables de sentiment.
 Si elles sont distinctes du corps on
 a ce qu'on souhaite, puis qu'on
 avoue par là que ce qui est sensi-
 ble dans l'homme n'appartient pas
 au corps. Je n'ay plus rien à vous dire
 sur ce sujet, sinon que quand on ren-
 tre dans soy-même pour examiner
 les propriétés de son estre, on demen-
 re encore plus convaincu de la doctri-
 ne que je viens d'expliquer ; car on
 s'apperçoit à la première considéra-
 tion qu'il y a quelque chose en nous
 qui juge de nos sentimens, qui distin-
 gue entre la douceur & l'amertume,
 la douleur & le plaisir, qui met mê-
 me quelque différence entre douleur
 & douleur. Pour jager ainsi des sen-
 timens divers il faut les comparer
 les uns avec les autres, pour les com-
 parer il les fait connoître, & pour les
 connoître il les fait sentir. Quel-

ques termes qu'on employe pour me faire comprendre ce que c'est que la chaleur, je ne la comprendray jamais si je ne m'approche du feu. Or ce juge qui décide avec tant de justice, n'est pas le corps, ou quelque une de ses parties, on n'a pas encore eue donner la connoissance & le discernement à la matiere. Il faut donc que celui qui sent dans vous soit un estre spirituel & distingué du corps. Je ne sçay. Monsieur, si ces preuves, qui m'ont mené un peu plus loin que je n'avois prévu, seront assez fortes pour vous convaincre que le corps uny à l'ame est incapable de sensation.

Vous me pressez ensuite de montrer, si je puis, qu'une tristesse mortelle en I. C. n'estoit pas incompatible avec la beatitude parfaite dont il jouissoit; permettez-moy de vous dire là dessus que vous avez leu ma Réponse avec un peu trop de précé-

pitiation, puis que parlant de cette tristesse mortelle que nostre divin Maître ressentit au jardin des Oliviers, j'ay dit en paroles expresses, que peut estre dans ces momens où il parut avec moins de courage & de fermeté que dans tout le reste de sa Passion, il avoit détourné son esprit de la vue de la gloire, pour l'appliquer à la vue de ses tourmens futurs, ce que je croyois nécessaire, afin qu'on pust dire avec plus d'assurance qu'il s'estoit véritablement assujetté à nos miseres ; ainsi l'avertissement que vous me donnez sur ce chapitre est inutile. Je passe volontiers sous silence les Passages de l'Ecriture que vous apportez pour prouver que I. C. estoit incapable de tristesse, parce que je ne les crois pas trop contraires à mon sentiment ; car ces paroles du premier, non erit tristis & turbulentus, prouvent que I.

C. ne seroit jamais triste d'une tristesse qui aille jusqu'au trouble. Les paroles du second sont generales, & peuvent s'entendre indifferemment de toutes sortes de justes. Il me semble après cela que vous travaillez vainement à rompre l'union qui est entre l'ame & le corps pour concilier des passages qui dans le fond n'ont pas beaucoup de contrariété: je dis que vous rompez l'union que l'Auteur de la nature a mise entre l'ame & le corps, quand vous faites un partage aussi injuste que celui de donner au corps toute la capacité de souffrir, & à l'ame la seule capacité d'estre heureuse: car après qu'on aura ainsi partagé en quoy subsistera l'union, sera ce en ce que l'ame verra d'une vûë sèche & abstraite tous les mouvemens dont le corps sera ébranlé? le peux voir la même chose dans le corps d'un autre, je peux même en

estre emû sans qu'on dise que je luy
fois uny. Sera ce en ce que l'ame éga-
lera les operations du corps, & le con-
duira dâs les lieux où les autres seront
moins en estat de luy nuire? Les An-
ges qui se forment des corps d'air
conduisent ces phanômes par tout
où il leur plaist, & cependant S.
Thomas ne laisse pas de nier qu'ils
les animent? Sera ce enfin en ce que
l'ame sera jointe dans tout le corps &
toute dans chacune de ses parties?
& comment me prouveroit on que
cela soit, si elle n'a pas plus de part
à ce qui se passe dans son corps qu'un
autre qu'on sçauroit de toute seureté
n'y estre point? Je sçay bien qu'il y
a des mouvemens naturels dans le
corps indépendamment de l'ame;
mais ce ne sont pas ceux qui ont ra-
port à sa conservation, il faut pour
cela qu'elle ait des sentimens de ce
qui s'y passe d'extraordinaire, an-

trement elle ne pourroit pas travailler à le conserver ; & qu'on ne me dise point qu'il suffit qu'elle s'en aperçoive , une perception séparée du sentiment ne l'intéresse en nulle manière , & si la douleur ou le plaisir ne s'en meslent , elle ne pourra jamais se résoudre à conserver une machine de cargition qui luy est un obstacle à son bonheur. Ce que je viens de dire de l'homme en général , doit s'entendre de I. C. puis qu'il estoit homme comme nous

Mais dites nous le moyen d'accorder cette doctrine avec l'union étroite que son ame avoit au Verbe ? Pour ajouter quelque chose à ma Réponse , il faut parler de I. C. par rapport à Adam dans l'estat d'innocence ; car il est luy mesme le second Adam qui doit nous rétablir dans les avantages du premier Adam dans l'estat d'innocence estoit touché de

sentimens de douleur & de plaisir, conformément aux divers mouvemens de ses organes, il falloit que son ame fust avertie par quelque plaisir ou par quelque douleur qu'un tel aliment estoit convenable ou nuisible à la conservation de son corps; c'estoit le moyen le plus court & le plus raisonnable: il y auroit eu, ce semble, quelque dérèglement que dans un temps son esprit ne devoit estre occupé que de Dieu & de son devoir, il l'eust occupé à l'examen de la nature de son corps; de celle du fruit qu'on luy presentoit; & du rapport qu'il y avoit de l'un à l'autre, pour jager si dans une telle disposition de son corps un tel fruit auroit esté bon pour sa nourriture. Par cet endroit Adam devoit estre frappé de douleur & de plaisir; mais cette douleur & ce plaisir ne pouvoient pas troubler le bonheur dont il jouis-

soit, ny se détourner de la parfaite union qu'il avoit avec son Dieu, parce que ces sentimens desagréables ne faisoient que l'avertir de ce qu'il devoit faire pour son corps sans causer aucune alteration dans son repos. De cette explication je tire deux choses, La premiere que le desordre du peché originel ne consiste précisément que dans la puissance que nos sens ont acquis depuis ce peché de tyranniser & d'occuper nostre ame. La seconde, que l'union que I. C. avoit avec le Verbe n'empeschoit point qu'il n'eût des sentimens de plaisir & de douleur à l'occasion des mouvemens extraordinaires qui se passoient dans son corps, parce que ses sentimens ne faisoient que le toucher & se retiroient avec respect après l'avoir averty. Vous dites que la douleur rend toujours malheureux pour le temps qu'on la souffre. Cela est vray
d'une

d'une douleur qui pénètre, pour ainsi dire, jusque dans la substance de l'ame, mais nullement d'une douleur superficielle qui ne fait qu'avertir. Sans doute qu'une goutte d'eau froide jetée dans un bassin d'eau bouillante n'y causeroit pas une altération capable de diminuer sa chaleur. D'ai leurs si S. Thomas ne craint pas de soutenir que I. C. a toujours esté homme depuis le moment de l'incarnation, quoique son corps ait demeuré trois jours dans le tombeau, parce qu'un si petit espace de temps est compté pour rien, pourquoy ne pourray-je pas dire que I. C. a toujours esté heureux malgré les sentimens de douleur dont il estoit touché à l'occasion de son corps, puis qu'ils n'avoient pas assez de poids pour contrebalancer son bonheur, & qu'au milieu de ses tourmens il estoit aussi tranquille que s'il n'avoit rien souff-

Octob. 1695.°

D

ferit ? car enfin pour pouvoir dire qu'un homme est malheureux, il ne suffit pas que la douleur vienne le heurter sans l'ébranler, il faut qu'après l'avoir secouée elle prenne la place du plaisir, ce qui n'arriva pas dans I. C. même dans les momens de son agonie, estant toujours demeuré ferme & constant ; c'est pourquoy la plainte qu'il fit à son Pere en mourant de l'avoir abandonné, fut plutôt un exemple qui nous marquoit qu'il faut recourir à Dieu dans nos afflictions qu'un signe de ce qui se passoit chez luy, parce qu'il sembloit estre abandonné par son Pere, en égard à la cruauté des ennemis auxquels il l'avoit exposé ; son ame estoit toujours fortifiée par la vûe de ce Dieu, qui cessoit de se montrer au dehors pour se donner tout entier au dedans.

Pour ce qui est de l'explication

que vous donnez à ces paroles, tristis est anima mea usque ad mortem, je ne la trouve pas trop vraisemblable. L'ay peine à me persuader que la tristesse qui suit immédiatement de la douleur soit le mouvement convulsif d'un corps qui ne souffre point. Et d'où pourroit luy venir ce mouvement convulsif ? Ce n'estoit pas de ses tourmens présents puis qu'il ne souffroit rien encore ; ce n'estoit pas de ses tourmens futurs puisqu'il n'avoit pas le jugement pour les prévoir ; Vous direz peut-estre, que l'ame les voyoit comme présents, & que cette vûë causoit des choses si extraordinaires dans son corps. Je l'avoüe, mais je vous demande, ou cette vûë estoit une vûë sèche & sans émotion, ou une vûë perçante & accompagnée d'émotion. Si vous dites le premier, j'auray raison de conclure que l'ame demeurant sans émotion le corps en

devoit faire de même, si vous dites le second, vous avouez que l'ame estoit triste, puisque la tristesse n'est qu'une émotion sensible de l'ame à la présence d'un mal.

Enfin je dis en finissant qu'il est *vray* que les *Peripateticiens* ne sont pas obligés de recourir au miracle, s'ils ostent toute la douleur à l'ame, quoique dans un endroit de votre *Replique* vous disiez qu'ils la partagent entre, l'ame & le corps, & dans un autre qu'ils la donnent toute entière au corps, ce qui ne seroit pas une petite contradiction. Mais les *Cartesiens* sont bien plus louables de recourir au miracle dans les choses extraordinaires seulement, comme dans cette tristesse mortelle du *Jardin des Olives*, que de rompre l'union que Dieu a mise entre l'ame & le corps, que d'appeller douleur un simple mouvement local, & de joûtenir d'autres semblables *implicanses*,

comme font les Peripateticiens, le ne me flatte pas Monsieur d'avoir dissipé vôtre doute, les beaux esprits ne manquent jamais de nouvelles reflexions. Je crois pourtant avoir suffisamment prouvé que M. Descartes n'est pas contraire à la commune opinion, c'estoit le seul but que ie m'estois proposé; croyez, Monsieur que les Cartesiens estiment les Peripateticiens, qui sont d'aussi bon sens que vous l'estes, & qu'ils sont ravis qu'on leur propose des difficultez sur le Systeme de M. Descartes, pour avoir lieu de faire voir au monde qu'il n'est pas si dangereux qu'on se l' imagine. Je suis, &c.

Il n'y a rien de si surprenant que ce qui est arrivé à une jeune Personne d'un fort grand merite, à qui la fortune a fait éprouver en peu de temps ses changemens les plus extraordinaires & les plus bizarres. Elle étoit Fille

d'un Pere qui ayant beaucoup de naissance , & cherchant à s'élever encore davantage , avoit hazardé tout ce qu'il avoit de bien sur des esperances qui l'avoient flaté mal à propos. La moindre de ses imprudences étoit de s'estre marié par amour. Heureusement il n'estoit venu que cette Fille de son mariage , & elle avoit environ dix ans , lors qu'une maladie violente emporta son Pere , avant qu'il eust donné aucun ordre au malheur de ses affaires. Ainsi il ne luy laissa pour tout avantage que celui de demeurer sous la conduite d'une Mère habile , qui ayant esté contrainte de s'accommoder de ses droits pour peu de chose avec des Creanciers riches , & puissans , qui pouvoient les contester , trouva le moyen de

se soutenir par sa grande économie, ce qui luy acquit une estime generale, & luy donna des Amis, chose rare dans la mauvaise fortune. Sa Fille estoit belle, d'une humeur fort douce, & toutes ses inclinations estant portées à la gloire, sa Mere tâcha de les seconder par tout ce qu'une bonne éducation peut ajoûter à un naturel heureux, & qui estoit disposé à recevoir toutes les impressions de vertu & de sagesse qu'elle prenoit soin de luy donner. Ses instructions eurent tant d'effet, qu'à mesure que sa Fille avançoit en âge, on voyoit que sa raison se formoit de plus en plus. Elle avoit en tout une équité merveilleuse, qui servoit de regle à ses sentimens, & on peut dire que l'on n'avoit jamais veu dans une per-

sonne qui ne faisoit que de commencer à entrer au monde, briller plus d'esprit & de politesse. Les belles qualitez de l'ame estant joints à mille agrémens qu'elle avoit receus de la nature, la rendirent l'admiration de tous ceux à qui il estoit permis de la pratiquer, & sa Mere qui luy trouvoit elle-même un fond de merite, qui ne pouvoit que s'augmenter par le temps, en prit sujet de se promettre pour elle tous les'avantages qu'on peut esperer quand l'habileté soutient la bonne conduite. On parloit par tout de sa beauté, & une douceur d'esprit toute charmante, qui estoit meslée à beaucoup de complaisance & d'honnesteté, luy attiroit des loüanges, même de la plus grande partie des Femmes qui la rencontroient.

en quelque visite , quoy que naturellement elles tâchent d'affoiblir ce qui paroist en meriter de trop grandes. Vous jugez bien qu'il luy eust esté facile d'avoir une grosse Cour du costé des hommes , si elle eust voulu souffrir leurs empressements. Tout les engageoit à souhaiter qu'elle daignast agréer leurs soins. Sa Mere étoit encore fort bien faite , & avoit beaucoup d'esprit , mais plus elle l'avoit penetrant , plus elle crut devoir s'en servir pour ménager les interets de sa fille. Elle la gardoit comme un tresor qu'il ne falloit pas montrer souvent , & elle redoubloit l'envie que l'on avoit de la voir par les obstacles qu'elle y faisoit naistre. Cette politique éloignoit certaines gens qui ne cherchoient qu'à satisfaire

leurs yeux , & à jouir d'une agréable conversation, & en même temps elle enflammoit ceux qui ayant le cœur sensible , faisoient leurs efforts pour obtenir que les assiduez leur fussent permises. Ils voyoient bien qu'il ne falloit pour cela qu'une déclaration en bonne forme. Quelques uns se hazardoient à la commencer, mais comme ils ne parloient pas assez clairement , on se tenoit toujours avec eux dans une reserve qui empeschoit la familiarité qu'ils eussent bien voulu acquerir. Le merite de la jeune Demoiselle estoit une amorce bien flatteuse ; mais si-tost qu'elle leur faisoit faire quelque pas qui les pouvoit engager , la consideration de son peu de bien les retenoit. Parmy cé nombre d'Amans qui

s'expliquoient à demy, la Mere jetta les yeux sur un Cavalier, qui luy parut plus capable que les autres d'une passion qui l'entraîneroit où elle cherchoit à le mener. Il avoit l'esprit aisé, l'humeur douce & cōplaisante, beaucoup d'agrément dans ses manieres, & ne dépendant que de luy-même, il n'avoit à rendre compte à personne des engagements qu'on pouvoit luy faire prendre. Elle s'attacha principalement à favoriser les empressements qu'il faisoit paroistre, & fermant les yeux sur sa naissance qui n'estoit pas des plus relevées, elle ne regarda que son bien, qui estoit assez considerable pour mettre sa fille dans un établissement fort avantageux pour elle. Le privilege qu'il eut de la voir plus assiduément que ses Rivaux, fut

une distinction qui piqua sa vanité. Il crut pouvoir s'applaudir sur ses bonnes qualitez , qui luy facilitoient un accès libre dont personne ne partageoit l'avantage , & l'habitude des soins qu'on luy permettoit de rendre à la Belle , l'ayant livré insensiblement à toute l'ardeur de sa passion , il en devint éperduëment amoureux. C'estoit dans l'un & dans l'autre un si grand rapport d'humeur & de sentiment , que la simpatie serra fortement les nœuds que l'amour avoit formez. La Belle le trouvoit fort à son gré , & ne doutoit point qu'elle ne vécut heureuse avec luy. La Mere ne perdit point de temps , & voyant les choses à peu près au point qu'elle avoit prévu , elle mit le Cavalier dans la nécessité de con-

clure sans aucun retardement ,
ou de s'abstenir de voir sa Fille.
Il en estoit trop charmé pour
pouvoir prendre ce dernier party
Ainsi il fallut qu'il s'engageast
sans retour , & il le fit avec un
épanchement de cœur qui per-
suada la Belle qu'elle en estoit
veritablement aimée. L'affaire
ayant esté arrestée entre eux ,
il ne voulut point la tenir secre-
te , & fit vanité de la beauté de
son choix. Quoy qu'on n'y pust
rien trouver à redire , la Belle
ayant un merite singulier, on ne
laissa pas d'en estre surpris. Le
Cavalier avoit toujours paru at-
taché au bien , & on avoit eu
d'abord de la peine à croire qu'il
fust capable de s'abandonner
assez à l'amour pour ne rien
chercher du costé de la fortune.
Le mariage se devoit faire dans

fort peu de jours , lors qu'on en parla chez une Dame qui avoit toujours grande compagnie. On dit hautement que la Demoiselle estoit digne encore d'une meilleure fortune , & tout le monde se trouva si bien d'accord à vanter l'agrément de sa personne , la douceur de son esprit , & l'égalité de son humeur , qu'il n'y eut qu'une seule voix sur son article , à l'exception d'une jeune Veuve , qui ne pouvant s'opposer ouvertement à de si justes loüanges , se contenta de dire , que quelque mérite qu'eust la Belle , c'estoit l'acheter bien cher que de la prendre pour rien. La Veuve avoit autant de méchantes qualitez , que celle dont on parloit en avoit de bonnes. C'estoit l'esprit du monde le plus dangereux. Elle estoit naturellement

portée à nuire , ne pouvant souffrir qu'on dist du bien de personne , & cherchant à abaisser tous ceux que l'on élevoit ; de sorte que ce fût assez d'avoir entendu parler si avantageusement de la Belle pour lui donner envie de luy rendre tous les mauvais offices , dont elle pourroit imaginer les moyens. L'arrivée du Cavalier luy fit naître de nouveaux sujets de jalousie. Tout le monde le congratula sur son bonheur, & la Veuve qui le connoissoit , & qui fut aigrie des choses avantageuses qu'on recommença à dire de la Demoiselle, le pria de la venir voir le lendemain , afin qu'elle pût luy faire ses complimens & plus à loisir , & avec moins de tumulte. Il y alla , & comme elle estoit aussi dissimulée qu'artificieuse , elle

luy dit qu'elle prenoit part à la satisfaction qu'il avoit sujet de se promettre pendant les premiers six mois de son mariage, estant impossible qu'il ne trouvast ce temps court, avec une aimable & jolie personne, après quoy elle insinua adroitement qu'il n'y avoit rien de plus dangereux que d'engager pour toujours sa liberté par un sentiment d'amour qui s'affoiblissoit presque aussi tost ; que la plus belle Maistresse perdoit tous ses charmes par le nom de Femme ; qu'on avoit alors de longs sujets de se repentir d'avoir renoncé aux avantages de la fortune, qui gardant toujours leur prix avoient de quoy se consoler de bien des choses, & que s'il vouloit luy laisser le soin de le marier, elle estoit assez de ses Amies

pour travailler de tout son pouvoir à luy trouver un party qui luy convint. Le Cavalier s'écria sur la proposition & en la remerciant des marques qu'elle luy vouloit donner de son amitié, il luy dit qu'il s'estoit trop déclaré, pour pouvoir se dédire avec honneur; qu'il concevoit bien que l'amour perdoit beaucoup de sa violence par le mariage; que peut-estre quand il avoit donné sa parole, il n'avoit pas assez sérieusement examiné s'il n'agissoit pas contre luy-même, mais qu'il ne voyoit point de jour pour la retirer; qu'il sentoit bien même que son cœur ny consentiroit qu'avec une peine extrême, & qu'après avoir poussé les choses aussi loin qu'il avoit fait, il ne pouvoit reculer sans s'exposer à estre blâmé de tout le

monde. La Veuve traita de foibleffe la delicateffe du Cavalier fur le point d'honneur , & luy ayant dit beaucoup de chofes avec une vivacité d'esprit furprenante qui ébloüit fa raifon , elle ajoûta, que s'il craignoit les reproches qu'on luy pourroit faire fur un manque de parole commun aux plus fcrupuleux , quand il eft caufé par l'intereft , ce moment de honte feroit réparé en peu de temps par le grand bien que luy devoit apporter une perfonne , qui eftoit maiftrefle de fes volonte , & recherchée par tant de gens importants , qu'il auroit lieu de fe tenir glorieux de la préférence qu'elle fe chargeoit de luy faire avoir. En fuite elle luy fit un portrait de cette même perfonne fi femblable à elle-même ,

qu'il ne douta presque point que ce ne fust elle qui le vouloit épouser. En effet, elle estoit fort riche, & elle avoit à choisir entre plusieurs Amans distinguez. Le Cavalier la pressa long temps de luy nommer l'aimable personne dont elle venoit de luy faire la peinture ; & la Veuve remit jusqu'au lendemain à satisfaire une juste curiosité , afin qu'il eust le temps de se consulter , & de sçavoir s'il se trouvoit en estat de répondre à la proposition qu'elle luy faisoit. Il passa la nuit dans des agitations extraordinaires. L'infidélité qu'il falloit qu'il fît à une personne qui estoit si digne de tout son amour , estoit pour luy une peine insupportable , mais les avantages qu'il devoit trouver avec la Veuve , qui estoit jeune

& fort agreable , fûrent des charmes auxquels il ne fut pas possible de refister. Il trouvoit d'ailleurs beaucoup de gloire à obtenir sans peine par la force de son seul merite , comme il le croyoit, ce que plusieurs autres , dont la naissance avoit plus d'éclat , poursuivoient depuis long-temps inutilement ; & se perdant dans ses flatueuses idées , il ne sentit plus la perfidie qu'il alloit commettre. Il retourna chez la Veuve , qui refusa de s'expliquer en termes plus clairs, s'il ne luy donnoit parole , que pourvû qu'il eust lieu d'estre content du costé de l'intérest, il épouseroit la personne qu'elle avoit à luy nommer. Il répondit , que si malgré son peu de merite , il estoit assez heureux pour faire approuver qu'il prétendist à celle qu'il

soupçonnoit , rien ne pourroit l'empêcher de donner les mains à tout ce qu'il faudroit faire pour jouir de ce bonheur. Enfin, après quelques contestations , qui ne servirent qu'à luy mettre plus fortement dans le cœur ce qu'il commençoit déjà d'y avoir , il fut obligé de dire ce qu'il pensoit, & il prononça le nom de la Veuve. Elle se mit à sourire , & refusa de luy avouer d'abord que ce fust d'elle qu'elle eust entendu parler dans le Portrait où il croyoit qu'on la pouvoit reconnoître ; mais enfin elle s'estoit si bien mis en teste de rompre le mariage , qui eust mis la Belle dans un estat plus heureux que celuy où elle estoit , que par le seul plaisir d'empêcher le changement qui estoit prest d'arriver à sa mauvaise fortune, elle resolut

d'épouser le Cavalier , & voulut bien luy accorder tous les avantages qu'il luy demanda. Le mariage se fit en trois jours, & avec tant de secret , que la Belle , qui n'en avoit pas le moindre soupçon, demeura longtemps sans le pouvoir croire. Autant que l'estime qu'on avoit pour elle , la fit plaindre de tout ce qu'il y avoit d'honnêtes gens qui la connoissoient , autant blâma-t'on le Cavalier qui l'avoit trompée si lâchement ; mais sur tout il ne se trouva personne qui crust la Veuve excusable. Comme on luy avoit vû refuser divers Partis beaucoup plus considérables que le Cavalier qu'elle venoit d'épouser precipitamment , sans s'estre donné le temps de le bien connoître, on ne put douter qu'elle ne l'eust fait par un sentiment de

jalouſie , qui l'avoit portée à chercher contre ſon propre intereſt , cette injuſte voye de faire avorter une affaire, dont le ſuccès devoit donner de la joye à tout le monde. Son caractère envieux, bas & mal-faiſant, fit l'entretien de toute la Ville, & jamais Femme ne fut ſi généralement mépriſée. La Belle ſouffrit l'injuſtice qui luy eſtoit faite avec une moderation, qui perſuadant encore plus de la beauté de ſon ame, redoubla l'eſtime qu'o avoit conquë pour elle. Elle ſe contenta de dire que le bien ayant été de tout temps l'Idole des hommes , on ne devoit pas eſtre ſurpris , que le Cavalier luy euſt ſacrifié ſon honneur, & qu'elle ſouhaitoit qu'il n'eũt jamais ſujet de ſe repentir d'en avoir uſé ſi mal avec elle. Ses ſouhairs ne furent point

accomplis. La Dame qui ne l'avoit épousé que par caprice, sans que son cœur fust touché d'amour, ou qu'elle eust esté prévenuë d'estime, en prit un dégoût qui l'obligea de s'abandonner à tout ce que son humeur avoit de bizarre. Elle prétendoit luy avoir fait grace en voulant bien se donner à luy, & sur ce principe, toutes ses manieres estoient méprisantes & impérieuses. Il essaya vainement de la gagner par ses complaisances, c'estoient tous les jours des hauteurs insupportables. Son emportement luy tenoit lieu de raison, & rien ne pouvant la faire changer. S'il vouloit avoir quelque repos, il falloit qu'il s'asservist en esclave à toutes ses volontez. Ce fut alors qu'il reconnut, mais trop tard, la faute qu'il avoit faite.

faite. Ami de la paix qu'il ne trouvoit point, & comptant la tranquillité pour le suprême bonheur, il regretoit à toute heure l'aimable personne avec qui il n'avoit tenu qu'à luy de passer une vie douce & heureuse & s'il l'eust pû racheter par la moitié de son bien, il l'auroit donné avec plaisir; mais il avoit beau se chagriner, le mal estoit sans remede. Sa Femme cherchoit tous les jours de nouveaux moyens de le tourmenter, & tous les efforts qu'il fit pendant deux années entieres pour adoucir cet esprit sauvage, ne servirent qu'à luy faire mieux connoistre qu'il se flatoit inutilement d'en pouvoir venir à bout. Il estoit prest de l'abandonner, & il meditoit un long voyage qui l'auroit mis à couvert de ses froideurs, puis

Octobre 1695.

E

qu'on pouvoit appeller ainsi ses extravagances, lors que ses emportemens continuels luy ayant brûlé le sang, luy causerent une fièvre qui l'en delivra. Elle mourut en fort peu de jours, & il ne se vit pas plutôt tiré d'esclavage que regardant tout ce qu'il avoit souffert comme une juste punition de sa perfidie, il resolut de la reparer en reprenant sa premiere passion. Tous les charmes de la Belle se présenterent à luy, & il se sentit sur-tout si fort pénétré de cette douceur d'esprit qui la rendoit toujours d'une humeur égale, que son amour réveillé par ces idées, fut plus violent qu'il ne l'avoit esté en naissant. Avant que de s'exposer aux premiers reproches qu'il s'attendoit bien qu'on luy feroit, il voulut se les rendre moins fa-

GALANT.



cheux, en faisant prévenir la Mere & la Fille par un Amy, qui alla les assurer de sa part qu'elles pouvoient disposer comme elles voudroient, & de sa personne & de son bien. La Mere surprise de ce compliment, répondit, avec assez de froideurs, qu'après le juste sujet qu'il leur avoit donné à l'une & à l'autre de se défier de ses promesses, il leur falloit des effets & non pas des paroles. La Fille fit voir plus de fierté, & quoy que l'Amy du Cavalier luy pust dire, elle déclara que s'estant rendu une fois indigne de son estime, il ne la pourroit jamais regagner, & que comme elle ne vouloit songer à se marier que pour remplir ses devoirs, il pretendroit inutilement à sa tendresse, puis que ne le pouvant estimer, elle sentoit bien que

tout l'amour qu'il luy marqueroit
 ne vaincroit pas son indifférence.
 Le Cavalier ne s'estonna pas de
 cette fiere réponse, il crut qu'il
 dissiperoit par les assurances
 qu'il luy donneroit luy-même,
 la crainte qu'elle avoit sujet d'a-
 voir qu'il ne parlât pas de bon-
 ne foy, & il alla luy rendre visite;
 mais il eut beau faire, elle refusa
 obstinément de le voir, & il ne
 put parler qu'à la Mere, qui per-
 suadée de son repentir, luy pro-
 mit ses soins pour fléchir sa Fille
 qui cependant demeura inexora-
 ble. Ses meilleurs amis, en luy
 disant qu'elle avoit raison d'estre
 irritée, ne laissoient pas de blâ-
 mer ses refus opiniâtres. Ils
 remontoient que le Cavalier
 avoit esté assez puny de son man-
 que de parole, pour l'obliger à
 oublier cette injure, & que dans

l'estat malheureux de ses affaires, elle devoit faire pour elle-même ce qu'il ne meritoit pas qu'elle fît pour luy. Elle répondoit sans se rendre à aucune des raisons dont on se servoit pour la combattre, que si la fortune luy estoit toujours peu favorable, l'avantage de sa naissance & la bonté de son cœur estoient des biens assez grands pour luy devoir tenir lieu de tout. Cette fermeté à se mettre au dessus de toutes sortes de vûës d'interests, pour n'épouser pas un homme qui l'avoit forcée à ne le plus estimer, fit admirer le courage de la Belle. Les moins portez à louer ce qui n'est pas de leur caractère, en parlerent avec admiration, & le bruit en fut si grand, qu'un homme tres riche, & d'un rang fort distingué, regarda les sentimens

de cette aimable personne, comme quelque chose qui surpassoit la force ordinaire de son Sexe. Il s'informa d'elle , & ayant appris tout d'une voix qu'elle possédoit tout ce qu'on peut souhaiter de grand & de noble dans une Fille , il fit si bien qu'il se rencontra deux ou trois fois en un lieu où elle avoit coûtume d'aller. Il la régarda attentivement, l'entendit parler, & sortit sans luy avoir dit aucune chose. Deux jours après il alla chez elle , & voyant la Mere étonnée de sa visite , il luy dit qu'il ne doutoit point que le compliment qu'il alloit luy faire ne la surprist. Ce compliment fut qu'il luy venoit demander sa Fille en mariage; qu'il avoit assez de bien pour luy faire soutenir avec avantage le rang qu'il luy don-

neroit , & qu'il n'attendoit que leur réponse pour faire venir un Notaire qui dresseroit les Articles. Elles trouverent la chose si peu vray-semblable , qu'elles furent toutes deux dans un embarras d'esprit qui ne se peut exprimer. Le Prétendant qui s'en apperçût le fit cesser en leur apprenant qu'il sçavoit toute l'avanture de la Belle. Il ajouta que la fermeté qu'elle avoit eüe dans sa mauvaise fortune , de mépriser un homme riche , mais qui s'estoit montré si indigne d'elle , parla lâche tromperie dont il devoit plus long-temps souffrir la peine , l'avoit rempli de tant d'admiration, qu'il avoit en même temps résolu de s'assurer le bonheur qu'un mal honneste homme avoit refusé. Cela fut dit avec de si fortes marques d'e-

stime , & si serieusement , que la Belle fut forcée d'ajouter foy à ce qui luy paroïssoit ne devoir estre qu'un songe. L'execution du dessein qu'on avoit pris, suivit en fort peu de temps , & ce qui fut extrêmement remarquable, le hazard voulut que le Cavalier se rencontra dans l'Eglise lors que les deux Amans y entrerent pour se marier. Il ne sçavoit rien de cette affaire , & lors qu'on luy eut appris la Ceremonie qui se preparoit , il dit en soupirant que la Belle estoit digne encore d'une plus haute fortune. Il s'évanouït presque en mesme temps , & il fallut le porter chez luy. Le chagrin le fit ensuite tomber dans une maladie de langueur , dont il a encore de la peine à revenir. Quant à la Belle , il ne se

peut rien ajouter à son bonheur.
Elle est adorée de son Mary ,
dont elle fait la félicité , & le
moindre des avantages que son
mariage luy a procurez , est le
titre de Comtesse.

L'Ouvrage que vous allez lire
est de Mademoiselle Cheron.
Elle en a fait de si beaux , & qui
ont reçu un applaudissement si
general , que son nom fait son
éloge.

IMITATION
De l'Ode VII. du IV. Livre
d'Horace à Torquatus.

Diffugère nives , redeunt jam
gramina campis ,
Arboribusque comæ,

L Es frimats ont fait place à la
jeune verdure?

E. 1

*L'Amante de Zephire étalant ses
couleurs ,*

*Emaille la terre de fleurs ,
Et nos bois ont repris leur verte che-
velure.*



*Les torrens mutinez , dont les puis-
sans efforts*

*Déracinoient les Pins en tombant
des montagnes ,*

*Laissent à découvert nos fertiles
campagnes ,*

*Et le fleuve orgueilleux se renferme
en ses bords.*



Déjà les Graces toutes nuës ,

Avec les Nymphes sont venueës ,

*Par leurs danses & leurs chan-
sons ,*

*Celebrer le retour du Pere des Sai-
sons.*



*N'esperons rien icy d'éternelle du-
rée.*

*A peine la froidure est elle retirée ,
Que le Printemps fleury prépare
dans nos champs*

*Pomone qui vient après elle ,
Cede à son tour à la saison cruelle ;
Qu'il aneantit tous les ans ,
Et donne à la Nature une langueur
mortelle.*



*Ainsi circule chaque année ,
Les jours ont un pareil destin ,
Le couchant chasse le matin ,
La nuit qui luy succede attend l'autre
journée ;
On les voit tour à tour s'entre suivre
Et perir.*

*Rien icy-bas ne conserve son estre.
Mais les jours , les saisons que le
temps fait mourir ,
Un autre temps les fait renaître.*



*L'Astre qui dans la sombre nuit
Fait briller sa pâle lumière ,*

*A mesure qu'il se détruit ,
Répare sa perte première ,
Et d'un nouvel éclat nous luit
En recommençant sa carrière.*



*Nous seuls misérables Humains ,
Qu'un fatal instant doit dissou-
dre ,
Nous ne renaissions plus , quand la
Parque en ses mains
Tient l'urne où nostre orgueil n'est
plus qu'un peu de poudre.*



*Où sont ces fameux Potentats ?
Que reste t il de ce pieux Enée ?
Ancus , Tullus , par leurs riches
Etats
Se sont ils exemptez de la loy du
trépas ?
Comme au plus malheureux leur cour-
se est terminée.*



Mais puis qu'un espoir incertain

Ne peut nous assurer si nous serons
demain ;

S'il est vray qu'une mort rapide ,
En trompant nos desirs peut abréger
nos jours ;

Par les plaisirs tâchons d'en mélanger
le cours ,

Et qu'une avarice sordide
N'augmente point la part d'un hé-
ritier avide.



Lors que nostre ame fugitive
De l'Acheron verra la triste rive,
Que nous éprouverons ce terrible mo-
ment ,

Où Minos des Enfers gouvernant la
balance ,

Par un sévère jugement
Du retour désiré tranchera l'espe-
rance.

Alors les grandeurs , l'opulence
merce la Chine

*Ne suivront point nos pas aux bords
du Phlegeton :*

*Et le sçavoir, & l'éloquence
Ne persuadent point Cerbere ny
Pluton.*



*En vain Diane sollicite
Pour ravir la chaste Hyppolite ,
Tous ses efforts sont superflus ,
Bien que des sombres lieux elle soit
Souveraine.*

*Quand le Stix est passé l'on ne re-
tourne plus ,
Et Thésée aux Enfers n'a sceu rom-
pre la chaîne
De son Ami Pirrithoüs ,*

Mademoiselle Cheron ayant
envoyé cette Ode à M. de Se-
necé ; dont vous connoissez le
bon goust & la beauté du genie
M. de Senecé luy écrivit la
Lettre suivante,

A Mâcon le 2. d'Aouſt.

JE vous rends, Madame, des grâces infinies, de l'agréable préſent que vous m'avez fait. Quelque envie que j'aye de vous en dire mon ſentiment, comme vous le deſirez, il ne m'eſt pas aisé de le faire, & les grâces de voſtre Poëſie, ſont au deſſus de mes expreſſions. Je ſuis forcé chaque jour de reconnoiſſre que pour la naïveté du ſtile, pour le ſour aisé, pour la pureté du langage voſtre ſexe ſurpaſſe le noſtre, & que c'eſt à ſon école que nous devons nous inſtruire. Mais comme les perſonnes de ce ſexe, qui excellent en de pareils talens ſont en petit nombre, ſoit par le défaut de l'éducation, ſoit par celui de l'application neceſſaire, il faut avouër que celles qui ſ'y diſtinguent comme vous, ſont dignes d'une louange infinie. Auffi

vous osay-je promettre que non-seulement le siècle où nous vivons vous rendra justice, mais encore que la postérité ne se taira pas sur votre mérite, & que vous occuperez quelque jour un rang illustre dans la mémoire des hommes, parmi tout ce que la terre a jamais produit de plus digne de leurs éloges, dans la plus belle moitié du monde.

Mais pour vous convaincre de ma sincérité, je suis bien aise de vous dire ce que j'ay trouvé à désirer dans votre Ouvrage. J'aurois bien voulu qu'il fust composé de stances régulières, & toutes d'une même mesure, le nom d'Odes que les Anciens ont donné à cette espece de Poësie, & l'exemple des Grecs & des Romains, impose, ce me semble, une pareille nécessité. Une Ode est un amas de complais d'une même chanson, qui doivent par conséquent estre d'une môme

me cadence , pour se pouvoir tous chanter sur le même air. Quoy que je ne condamne pas les Vers irréguliers , dont on se sert avec beaucoup de grace dans les Idylles , & dans d'autres Ouvrages de pareille nature; cependant il me semble que dans les Odes , il faut nécessairement de la régularité, & de la justesse.

Je vous envoie un petit Ouvrage de même qualité, que je ne prétens pas mettre en parallèle avec le vôtre; me délivrent les Muses de cette vinité. Je l'ay seulement composé dans la vûe de cultiver vostre amitié estant persuadé que celles que l'on contracte au Parnasse ont besoin d'aliment , sur tout pendant l'absence , & qu'elles s'entretiennent par des présens reciproques , aussi bien que les autres. Vous ne trouverez pas dans mon Ode l'exaëtitude d'un Traducteur : j'en laisse le scrupule à ceux

qui travaillent après les Historiens. Mais quand il s'agit d'imiter un Poète, je tâche en conservant le sens principal de son Ouvrage, de m'imaginer en quels termes il auroit exécuté son dessein, s'il avoit vécu dans nostre siècle, & parmy nostre Nation. Horace a bonne grace de parler de la succession d'Itale, Roy de Pergame, dont la memoire estoit encore toute recente chez le Peuple Romain qu'il avoit nommé son heritier. Si je l'imitois en cela, au lieu d'insérer un agrément dans mon Ouvrage, j'y proposerois un Egnime, qui auroit besoin de commentaire chez beaucoup de gens. Il en est de même des Marbres du Mont Hymetie, auxquels j'ay substitué ceux de Beziers qui nous sont plus connus; & si dans la description du luxe, j'ay parlé des Porcelaines de la Chine dont il n'a dit mot, il est vray semblable qu'il

en auroit pû toucher quelque chose, s'il avoit vécu dans un temps, où l'on employe des sommes si considerables à cette fragile acquisition. Il me semble qu'il faut encore avoir égard à toutes les delicateffes de ceux pour lesquels on écrit, & ne leur proposer aucun objet qui les puisse choquer. C'est par cette raison que je n'ay pas voulu peindre d'après Horace cette femme sale & crasseuse, qui ruinée par un usurpateur de son bien, & reduite à la mendicité, porte dans ses bras des enfans couverts de haillons, & aussi sales qu'elle. Ce portrait auroit paru touché trop fortement. Nos Dames sont assez fatiguées de trouver par les rues de semblables objets, sans que l'on vienne encore les leur presenter dans des Vers, où elles s'attendent à ne rien voir que de riant. Pour moy je crois que ceux qui veulent traduire les Poetes avec

une exactitude scrupuleuse, tombent dans l'inconvenient & dans la grossièreté des premiers Peintres, qui d'écrivant des lignes sur les ombres d'un corps humain, en prenoient bien à la vérité les dimensions, & les contours avec beaucoup de regularité, mais n'exprimoient point cette vie, & cette grace, que l'Art a eu tant de peine à donner à ses figures, si nous en croyons Plin sur le chapitre des Anciens, & Vasari sur celui des Modernes, en quoy, Madame, vous surpassez la gloire des uns & des autres. Quoy qu'il en soit, je ne pretens pas icy faire une plus longue Apologie de ma maniere de traduire les Poëtes : si vous l'approuvez ce sera infailliblement la bonne, & vous entretenir plus long temps sur des maximes que vous sçavez. & que vous pratiquez mieux que moy, c'est porter, dit le proverbe Grec, des Hiboux dans Athènes.

Cette Lettre estoit accompagnée de l'Ode qui suit.

IMITATION
De l'Ode XVIII. du II. Livre
d'Horace , qui commence ,

Non ebur , neque aureum.
Mea renidet in domo lacunar.

LA dent des Elephans, l'écaïlle
des Tortues

Ne composent chez moy ny parquet ,
ny lambris ,

Je n'y conserve point des antiquës
Statues

Les fastueux débris.



Des Marbres de Beziers la veine la
plus fine

N'y fait point remarquer son émail
different ,

Et ce n'est point pour moy que com-

Son limon transparent.



*Je n'ay point le secret de ces bas ar-
tifices ,
Dont on grossit l'amas de ses posses-
sions ,
Impudemment intrus par de lâches
services
Dans les successions.*



*Cet avare Demon qui vous tient
dans ses chaînes ,
Vous force d'arracher les bornes du
Voisin ,
Pour ajouter encore à vos vastes
domaines
Sa gerbe , & son raisin.*



*Privez de leur foyer par cette vio-
lente ,
Le malheureux Epoux , & sa triste
moitié ,*

*Laissent à leurs Enfans pour toute
subsistance*

L'art de faire pitié.



*Bastissez, ravissez, acquerrez à toute
heure :*

*Forcez dans peu de jours de prendre
un autre ton,*

*Le Louvre où vous ferez la plus lon-
gue demeure ,*

Est celui de Pluton.



*La Parque égale tout , & la terre
équitable ,*

*Du mérite ou du rang ne faisant
aucun choix ,*

*Enferme dans son sein le Fils du mi-
serable ,*

Est la Race des Rois.



*Le severe Portier de la Cour infer-
nale*

Interdit du retour les sentiers inconnus ,

*Le subtil Prométhée, & le riche
Tantale
N'en sont point revenus.*



*Du fort qui le condamne aux tra-
vaux de la vie,
Le Pauvre en cet aZile évite la fu-
reur ?
Et Caron l'y conduit, soit qu'il en ai-
envie,
Soit qu'il en ait horreur.*

Mrs Balthazar Martinot & Nicolas Gribelin Horlogers à Paris, ayant esté excitez par plusieurs Personnes curieuses & de qualité, à faire une Loterie de leurs plus beaux Ouvrages d'Horlogerie, tant pour donner la facilité & l'occasion aux particuliers d'aspirer à en avoir quelqu'un des plus considérables avec peu d'argent, que pour en-
tretenir

entretenir les habiles Ouvriers du Royaume , qui font fleurir ce bel Art , & ceux qui y ont rapport.

Une Personne connuë parmy les Sçavans , & à qui l'Horlogerie a obligation de quelques nouvelles inventions qu'il y a trouvées , leur ayant communiqué une nouvelle manière de Loterie qui se fait avec des Médailles , & dont le Public doit estre convaincu de la fidelité , les a engagez de s'en servir pour satis-faire au desir des curieux , & de ces personnes de qualité qui l'ont approuvée.

Le Roy a eu la bonté de leur accorder la permission de faire ladite Loterie , & Monseigneur le Dauphin a eu celle de les assurer qu'il l'auroit agréable , & qu'il se feroit un plaisir de tirer

Octob. 1695.

F

les Billets des Lots.

Les Médailles qu'ils distribuent, tiennent lieu de Billets, & sont d'un écu neuf chacune; ils en donneront quatre pour un Louis d'or neuf. Elles ont sur une de leurs faces un chiffre ou numero, qui est necessairement different dans toutes; en sorte qu'il ne s'en peut trouver deux qui ayent le même numero. Sur l'autre est la figure d'un Pendu, le avec ces mots, *rien de plus juste* & ceux-cy pour Legende, *Honos & Premia alunt Anos.*

Lors que Monseigneur leur aura ordonné le temps & le lieu pour tirer cette Lorette, ils feront voir à ce Prince un Memoire contenant le nombre des Lots, leur qualité, leur prix, les sommes reçues & les frais, avec un Registre exact des noms

de ceux qui auront pris de leurs Médailles.

Ils luy presenteront ensuite une Boëte , dans laquelle il y aura autant de billets rroulez qu'ils auront distribué de Médailles.

Sur chacun de ces billets sera écrit un numero necessairement different en tous , & lesquels sont précisément les mêmes que ceux des Médailles distribuées; de maniere qu'il n'y en aura aucune , dont le numero ne se trouve sur quelqu'un de ces billets.

Après que ces billets auront esté meslez de differentes façons, Monseigneur en tirera environ 50. ou 60. c'est à dire autant qu'il y aura de Lots, suivant que le hazard les luy fera tomber sous la main.

Le numero du premier billet ouvert , sera le numero de Médaille qui aura gagné le gros Lot, lequel ils délivreront à la personne qui aura cette Médaille , sur laquelle sera le numero de ce premier billet ; il en sera de même du second, du troisième, & ainsi des autres. A l'égard des billets restans, ils demeureront inutiles , & tiendront lieu des billets blancs comme dans les Lorerics ordinaires.

Ils auront soin d'écrire les numeros qui auront gagné les lots, en même temps que Monseigneur les tirera , & le Public en sera averty par la renommée , par les écrits publics, & en venant s'en informer chez eux.

Les personnes qui sont en Province & dans les Pays étrangers , pourront mettre à cette

Loterie , sans crainte d'estre trompez par leurs Correspondans, qui n'auront qu'à leur mander les Chiffres ou numeros des Médailles , qu'ils auront pris pour eux , n'estant pas possible de les changer & d'y faire aucune fraude , comme on en peut faire aux Boëtes & aux Billets des Loteries ordinaires.

Afin d'éviter le doute que quelques uns auroient peut-estre , & que des gens envieux , & mal-intentionnez pourroient insinuer , qu'ils estimeroient leurs Ouvrages au delà de leur juste valeur , ils les feront apprétier par des personnes desintereffées, & d'une probité reconnüe, dont ils presenteront le Certificat à Monseigneur, ce qui fera voir qu'ils ont entrepris cette Loterie plutôt pour l'honneur

que pour le profit, & afin de faire connoître aux Etrangers qu'au plus fort de la Guerre, les beaux Arts fleurissent en France.

Au reste, ils osent assurer qu'il ne s'est point encore fait de Loterie plus fidelle ny plus exacte, & qu'elle est, pour ainsi dire, une Loterie Royale faite par des Particuliers.

Les Lots seront plusieurs Pendules à Repetition & sans Repetition, à un mois, à quinze jours, à huit jours &c. de diverses grandeurs, & différentes fabriques, plus ou moins ornées les unes que les autres; & plusieurs Montres d'or, d'argent & de métal de Prince, sonnantes, à reveil, & ordinaires, de différent prix; le tout d'Ouvrage neuf, & fait par les plus habiles Ouvriers de Paris, dont ils aver-

rissent , afin qu'on ne croye pas qu'ils fassent cette Loterie pour se defaire de leurs Ouvrages vieux , imparfaits & de fabrique étrangere.

Les deux gros Lots seront deux Pendules de cinq à six cens écus la piece , dont ils ont fait graver les figures pour la satisfaction des Curieux qui ne pourront les venir voir dans leurs Boutiques.

Ils donneront une description particuliere des autres Lots, leur difference & leur prix , dans un Memoire qu'ils distribueront aux Fêtes de la Toussaint prochaine. On avertit ceux qui voudront mettre à cette Lotterie, de le faire incessamment, parce qu'elle ne fera pas long-temps ouverte.

Ce que vous allez lire a esté

F 4

fait à l'occasion de la Statuë dont les Algeriens ont fait present, à M. du Sault, envoyé de France, qui a fait plusieurs Traitez de paix avec eux. Le Roy en a esté tres-satisfait, & ces Peuples fort contents. Cette Statuë doit estre placée dans la Galerie de Versailles.

L'*On trouve tous les jours des Statuës antiques, mais il arrive rarement d'en trouver d'entieres. Les édifices des ruines dont on les tire le plus souvent, les ont presque toutes endommagées par leur cheute, & parmy la multitude d'antiques dont Rome est plus remplie que les autres Villes du monde, l'on en compte un tres-petit nombre d'entieres, & où le Sculpteur Moderne n'ait pas réparé quelque injure du temps. Celle qui vient d'estre apportée d'Affrique*

pour estre présentée au Roy, a esté si bien conservée qu'on n'y voit rien à souhaiter, ce qui la rend d'autant plus pretieuse que c'est un travail exquis & le chef-d'œuvre d'un habile Ouvrier, que le temps a épargné. Le nombre des antiques qui la pissent n'est pas grand, & nous en avons vu regarder avec admiration de très-inferieures. La comparaison que je pourrois faire icy de nostre Statue avec les modernes seroit injuste : elle a sur ces dernieres un trop puissant avantage, ayant passé, pour ainsi dire, par les mains du temps qui embellit les ouvrages mediocres. D'ailleurs, je craindrois de choquer la verité ou la multitude. Les François difficiles jusques à l'injustice sur les productions de leurs Compatriotes qui excellent, sont toujours prests à se recrier, lors que l'on expose une antique de quinze cens ans, ou un bijou venu de deux.

E S.

mille lieues. Voilà ce qu'ils aiment à applaudir, & sur quoy ils ontrent volontiers l'admiration; c'est apparemment pour s'en dédommager, qu'ils veulent estre forcez d'approuver, ce qui a esté fait chez eux, & de leur temps.

Quoy que nostre Statue ait esté trouvée en Affrique, je n'en crois pas le marbre Affriquain. Les marbres qui venoient d'Affrique aux anciens, estoient des marbres de couleur qu'ils employoient ordinairement dans les incrustations de leurs édifices. Le Marbre blanc, qui est le plus propre à réussir en Statue, venoit de Grece où ils l'envoyotent chercher, & des Isles de la mer Egée. Paros une des Cyclades, fournissoit le plus renommé, & je crois que le bloc qui a esté employé à nostre Statue a esté tiré d'une de ses carrieres. Ce qui differencioit le marbre de Paros &

le faisoit estimer aux anciens par dessus les autres marbres blancs, étoit un polyglacé, & un luisant qui luy venoit de sa transparence. Petrone, pour exprimer l'éclat de la blancheur de Circé, dit qu'il auroit éteint celui des marbres de Paros. Jam pedum candor intra auri gracilé vinculum positus Parium marmor extinxerat. Horace s'exprime de la même manière ; selon luy l'éclat du marbre de Paros paroistroit terny auprès de la chair de sa Maistresse.

C'est ce qui se remarque dans nôtre Statue, elle contrefait l'Agathe, & l'on apperçoit l'effet de la lumière, à travers ses parties minces & peu épaisses,

L'on peut asseurer que la Statue

Ode 19. Urit me Gliceræ nitor,
du pre- Splendentis Pario mar-
mier Li. more purius-

est celle d'une Dame Romaine du temps de l'Empereur Antonin Pie, qui commença à regner l'an de Iesus-Christ cent trente huit, & cessa en cent soixante & un. L'habit est celui des Dames Romaines, c'est à dire la longue robe traînante appelée Stola, & le Peplum ou voile qui leur couvroit la teste & descendoit au dessous des genoux. Ce voile servoit aux femmes à se cacher lors qu'elles alloient par les rues quand elles le jugeoient à propos. C'estoit autant par affectation & par vanité que par modestie qu'elles l'employoient, il y avoit même une espece d'Art à se voiler avec grace, & à ne laisser voir du visage qu'autant qu'il en falloit pour piquer la curiosité des passans, dont elles ne vouloient point rassasier les regards. * Tacite le remarque de la fameuse Poppæa. *Id quid velata parte oris ac satiaret aspectum, vel quia sic*

décebat. Cet usage de se voiler qui vient des femmes d'Orient, s'est toujours observé, & s'observe encore en bien des Pays. Les Espagnoles nos voisines, portent une mante d'étoffe épaisse lors qu'elles vont en ville, & elles l'appellent Taparse, pour s'en couvrir le visage, de manière qu'elles ne conservent que la liberté d'un œil. Je m'étonne que personne n'ait encore remarqué que cette bizarre manière de se voiler, particulière aux Espagnoles, estoit une coutume laissée en Espagne par les Sarrasins. Dès le temps de * Tertullien elle estoit en usage dans le Pays de ces Peuples, N'est-ce pas une femme tapée à l'Espagnole qu'il décrit, en disant que les femmes d'Arabie se voilent de manière que l'on ne leur voit qu'un seul œil ? Arabiae feminæ non ca-

* Ta. Libr. Ann. 16. Sect. 45.

* In Libr. de Virg. Velandis.

put sed faciem quoque totam ita tegunt , ut uno oculo liberato contentæ sint potius dimidiam frui lucem , quam totam faciem prostituere. *Mais le voile des Dames Romaines qui paroist si pesant dans le marbre , estoit d'une gaze tres legere , & qui ne pesoit rien. Une femme en auroit porté une demi-douzaine sans en estre embarrassée , comme les Dames Iaponoises portent jusques à vingt & trente robes.* Canope Ville d'Egipte si fameuse par le luxe de ses Habitans , l'estoit aussi pour fournir les gazes les plus vantées. Stola estoit une longue robe fort ample , particuliere aux Dames à Rome , & distinguée par différentes couleurs dont l'assortiment annonçoit la qualité de celles qui la portoient. Ce vestement estoit l'habit de Ville des femmes , comme Toga*

* Canopea.

estoit celuy des hommes. On ne le portoit guere qu'à Rome & aux environs. Les quatre Antiquaires qui nous ont donné l'explication de l'Agate de la Sainte Chapelle, l'ont fort bien remarqué. * Livie & Antonia, paroissent avec la Stola, comme estant actuellement à Rome, quand Agripine qui est représentée arrivant d'Allemagne avec son mary Germanicus, est vetue de l'habillement que l'on appelloit Chlamis, lequel vestoit beaucoup plus commodement.

Il est facile de remarquer dans les Statues antiques que les Dames Romaines aimoient, comme les nostres, le changement de modes. La maniere d'arranger les plis de la robe, celle de placer la ceinture, la longueur & la tournure des manches, ne sont

* Peirest, Tristan, Rubens, M. le Baron le Roy.

pas toujours les mêmes. Il y avoit apparemment dans ce temps là, comme en celuy cy, des Courtisans qui vieillissoient dans l'important employ de raffiner sur le luxe, & de diversifier le bon air des habits; mais comme nous n'avons point de Statues connues pour suivre ces changemens, ce n'est point par l'air de l'habit que l'on peut décider de l'âge d'une Antique. On risque beaucoup moins de se tromper, si l'on en juge par la coëffure, ou pour mieux dire, l'on ne risque point du tout, si l'on ne veut point trop s'avancer. Les modes pour les coëffures ne dureroient pas davantage à Rome qu'à Paris. Pour peu qu'une Auguste ait vécu longtemps, non seulement l'on remarque differens petits changemens dans la même mode: * mais même elle paroist avec des modes toutes dif-

* Voyez les Medailles de la jeune Eustine.

ferentes, ce qui se remarque sur tout dans les Médailles de Sabine & de Julia Domna, la premiere, Femme d'Adrien, & la seconde, de Severe. La chose que les Sujets imitent le plus volontiers du Souverain, c'est la maniere de s'habiller. Ainsi je crois que l'on peut prononcer sans témérité qu'une Antique dont la coiffure estoit semblable à celle de Faustine la Mere, Femme d'Antonin Pie, du temps de cet Empereur. Or nostre Statue est précisément coiffée comme cette Imperatrice. Ses cheveux sont relevez sur la teste, dont le sommet est couronné d'un tour de cheveux formé en rond, qui nous paroist aussi estre orné d'un fil de Perles & de Pierres prétieuses dans les Médailles de Faustine. L'on doit d'autant plutôt compter sur la difference des modes, pour décider l'âge d'une Antique, que les Romains

n'en usoient pas comme les François, qui affectent de negliger jusque dans les Portraits ordinaires, ces mesmes modes qu'il suivent si volontiers pour leurs personnes. Les Romains estoient de trop bon sens pour preferer une parure arbitraire, une draperie indifferente, fantaisie du Peintre & du Statuaire, à l'habillement veritable, qui rappelle à la fois, la personne, la condition & le temps. Toutes leurs Statues paroissent avec les habillemens propres à ceux qu'elles representent. Les Romains ont toujours leur habit de Ville Toga, ou celui de guerre, Paludamentum, & les Romaines ceux qui leur appartiennent. Si ce sont des captifs Parthes, ils paroissent avec le bonnet & les amples vestemens de la Nation; comme les captifs Allemands avec leur saye & leurs longs cheveux. Tout est caractérisé

chez les Romains, & leurs Statues se font d'abord reconnoître pour ce qu'elles sont.

Comme l'Afrique faisoit au temps d'Antonin une portion fort cultivée de l'Empire, il n'y a point sujet de s'étonner que l'on y ait trouvé la statue d'une Dame Romaine. Ce peut estre la Femme d'un Proconsul, ou de quelque Officier de l'Empereur, employé dans cette Province; & si l'on veut, celle d'un Citoyen Romain établi dans ces quartiers. Si l'on prétend prouver par les Médailles, que du temps d'Antonin les Ouvriers des Provinces estoient trop mediocres, pour avoir fait une statue aussi belle que la nostre; sans m'armer de beaucoup de bonnes raisons que je pourrois alleguer, je passeray volontiers qu'elle y a esté apportée de Rome. Les Vandales qui vinrent s'établir en Afrique, ont pu les trans-

porter avec tant d'autres richesses Romaines, dans le pillage de l'Italie.

Le Voile que cette statuë porte sur la teste, a fait croire à un de mes Amis que ce pouvoit bien être la Déesse de la Pudeur, reverée des Romains sous le nom de Pudicitia, & il appuye son sentiment sur ce que la plupart des statuës des Femmes sont sans voiles; mais cette raison me paroist bien foible. Le voile faisoit constamment une partie du vêtement des Dames Romaines. Dans les Médailles dont le revers représente le mariage de l'Empereur, l'Impératrice qui donne la main, est presque toujours voilée. D'ailleurs les statuës de Femmes voilées sont seulement un peu plus rares que les autres, & puis l'attitude de la Déesse de la Pudeur, n'est point du tout celle de nostre Figure, qui ne tient pas une espee de javelot de la main gauche

Et ne relève point son voile avec sa droite, le ramenant devant son visage, comme pour le cacher. C'est là cependant comme est représentée la Déesse de la Pudeur dans toutes les Médailles, dont l'inscription nous apprend que c'est elle. Tout le mystère que l'on pourroit concevoir dans ce voile, c'est que nostre Romaine estant engagée dans quelque Sacerdoce, aura voulu conserver le voile de sa statue, pour désigner par là sa dignité; mais je croy qu'il n'y en a point d'autre que sa pure fantaisie. Elle aura voulu se faire représenter avec un voile, parce que cet ornement revenoit à l'air de son visage, auquel il s'etoit bien d'en estre accompagnée; au lieu que les autres Femmes n'ont pas voulu s'en parer dans leurs statues, parce que leur teste leur sembloit avoir meilleure grace dégagée, qu'enfouie dans les plis d'un voile.

En effet, nous ne voyons point que les Prestresses d'alors affectassent d'estre représentées avec le voile, comme dans une posture plus modeste, Antonina constamment Fille d'Octavie, Sœur d'Auguste & de Marc Antoine, quoy que dans le Cabinet de Sainte Geneviève l'on vienne de la faire Fille d'Agrippa; estoit grande Prestresse d'Auguste; cependant sa teste ne paroist point voilée dans ses Medailles. Il en est de même d'Agrippine, Mere de Neron, qui estoit grande Prestresse de Claude. Si l'on pouvoit prétendre que le voile eust esté affecté à quelques statues, ce devroit être à celles des Imperatrices mises au nombre des Dieux, parce qu'on les voit le porter dans leurs Medailles; mais entre les autres, Faustine la Mere paroist sans voile dans une infinité de Medailles, où l'Epithese de Diva, que l'on luy donne, dépose qu'

elles ont esté frappées après sa consecration ; ce qui prouve évidemment le contraire, le pense qu'il est impossible de rien dire de particulier sur cette statue, qui ne ressemble à aucune personne connue du temps dont nous avons dit qu'elle étoit. Je sçay bien qu'il se trouvera des gens, qui respectant la verité moins que nous ne faisons, ascront luy donner un nom illustre, & qui relève encore sa valeur. C'est une espèce d'attentat contre la verité, qu'il est tres-ordinaire de commettre, & dont on ne recherche point les coupables. Nous n'avons ny buste ny statue qui ne porte un nom celebre, quey que la pluspart soient de personnes inconnües, & que l'on ne sçauroit connoître. L'on peut assurer, generalement parlant, que nous ne connoissons des vestes des Illustres, que celles dont les Medailles nous donnent la connoissance avec une legenda

qui assure que c'est la leur; les autres moyens de les connoistre, comme l'attitude, quelque inscription, sont très-rare, & souvent même très-équivoques. On ne sçauroit donc sans temerité donner à un buste ou à une statue le nom d'une personne, dont il ne reste point de Médaille qui ait pû nous instruire de la ressemblance. On peut même avancer que de sens Antiques il n'y en a point deux qui soient de personnes connues, & dont la mémoire soit passée jusques à nous. Tous les Romains avoient une passion d'éterniser leur mémoire que nous ne connoissons point, & la coutume vouloit qu'on laissast sa ressemblance à ses descendans. Ils y estoient encore portez par les honneurs qu'ils voyoient rendre à ces Figures. Les Enfans fort éloignez de la fausse délicatesse des nostres, qui releguent au Gardameuble les Portraits de leurs Ancêtres,

cepres, étaloient ceux des leurs dans les salles les plus fréquentées. Or comme le secret de la Peinture à huile n'estoit pas commun alors, c'estoit pour bien des raisons qu'ils conservoient les Statues & les Bustes qui estoient à la mode, & non pas les Tableaux, dont bien nous a pris. Cette mode nous a donné une infinité d'antiques au lieu que les Tableaux ne fussent point arrivez jusques à nous. La Peinture des Anciens estoit si sujette aux accidens du temps, qu'à peine en trouve-t-on deux morceaux que l'on puisse citer, avec celui de la Vigne Aldobrandine, au lieu qu'une infinité de Palais sont enrichis des reliques de leur sculpture. C'est sur tout, de l'usage dont nous venons de parler, que provenoit la multitude des statues dont Rome estoit remplie. Tant d'Auteurs differens assurent qu'elles passaient en

Octobre 1695. G

quantité le nombre des Habitans, que l'on n'en peut douter; & cependant, selon la supputation de M. Vossius, * il y avoit dans Rome quarante millions d'Habitans, nombre assurément difficile à concevoir, & que les trois plus puissans Royaumes de l'Europe mis ensemble ne feroient pas aujourd'hui. Breyer, dans son excellent Livre des grands Chemins de l'Empire, dont la mérité est si universellement reconnue, que M. Perizonius, Professeur illustre en l'Université de Francker, ne dédaigne pas de travailler à le mettre en Latin, a rapporté beaucoup de faits qui prouvent encore cette multitude de statues dont Rome estoit peuplée; mais ce qui la démontre, est la quantité que l'on y a trouvée, & que l'on y trouve encore aujourd'hui, après que cette Ville n'est

* In lib. variar. Observ.

bouleversée de fond en comble par les Barbares, & par les guerres civiles. Sans doute les statues estoient à proportion en aussi grand nombre dans les autres Villes de l'Empire, que dans la Capitale; & comme le temps n'a pas choisi pour les épargner, celles des Hommes illustres, & du petit nombre de personnes en comparaison du reste, dont la mémoire est parvenue jusqu'à nous, je crois n'avoir pas avancé une proposition téméraire, quand j'ay dit que de cent antiques il n'y en avoit pas deux dont le nom de l'original nous fust connu. Ensuite il se trouvera que de ces deux à peine il y en aura une dont nous ayons des Médailles qui nous la fassent connoître. Cependant la démanigerson de se faire écouter, & l'envie de parler d'une manière plus décisive, emporte ceux qui sont consultez sur ces statues, non seulement à dire des

choses qui ne se peuvent sçavoir, mais souvent même contraires à ce qui est sçeu. Il y a peu de gens, pour citer un exmple illustre, qui n'ayent vu la Diane placée dans la grande Gallerie de Versailles, & qui ne l'ait remarquée comme une des belles antiquités du monde. Lors que l'on fit graver les Antiques du Roy, l'on fit choix d'un homme distingué par son érudition pour composer de courtes explications, qui se devoient mettre au bas de la Planche. Au lieu d'écrire simplement que c'estoit une statue de Diane, s'il n'en sçavoit point davantage, il a écrit que c'estoit la statue de Diane d'Ephese, celle que l'on croit avoir rendu autre fois des Oracles dans cette Ville. Dans un homme qui fait une profession particulière de sçavoir le Grec, & les antiquitez de l'Asie, cette faute a peine à me paroistre excusable; il devoit

sçavoir que la fameuse Diane d'Ephese n'estoit point la Diane ordinaire, la Chasseresse, telle qu'est celle de la Galerie de Versailles, l'arc à la main, & le carquois sur le dos. L'Artemis des Ephesiens, estoit proprement la Nature, adorée à Ephese sous ce nom. Diane la Chasseresse, estoit fameuse pour avoir conserve sa virginité; & celle cy présidoit aux accouchemens. Ce fut lors qu'elle estoit allée aux Couches d'Olympia, Mere d'Alexandre le Grand, qu'Erostrate prit le temps pour brûler son Temple, une des sept merveilles du monde. Aussi les Ephesiens representent leur Diane dans les Medailles sous une figure bien particuliere: c'est une teste de Femme posée sur une guaine ornée de mammelles, ce qui convient à ce que nous en avons dit. D'ailleurs je n'ay pu trouve personne qui m'enseignast où l'on li soit que la statue de

Diane rendist des oracles à Epheſe. Ce qui m'étonne encore plus, eſt que noſtre Auteur ait ignoré que la Diane de la grande Galerie avoit eſté envoyée en France par les Uſſins, qui l'avoient tirée de Menis, lieu de plaiſance de cette maiſon auprès de Rome. On y voit encore aujourd'huy ſon Piedeſtal ſur le bord d'un lac ovale, accompagné d'un petit Bois de ces Cheſnes verts, que les Italiens appellent Querceti, qui eſtoit apparemment un de ces Bois que les Anciens avoient coutume de consacrer à leurs Dieux. Ce lieu s'appelloit dans l'antiquité, Speculum Dianæ, à cauſe du lac où l'on voyoit la Statue de la Déeſſe ſe mirer, de quelque coſté que l'on regardaſt,

Ce que je viens de dire contre ceux qui donnent des noms illuſtres à toutes les Statues, ſe peut appliquer à ceux qui en impoſent de même aux

pierres gravées. Il est constant que nous en avons plusieurs qui sont connues & dont il seroit ridicule de douter, mais elles sont en bien petit nombre si l'on les compare aux autres. Il me semble que ce que nous avons dit sur les Statues, on le peut dire aussi des pierres antiques; l'on a plus de sujet de rire des prétendus connoisseurs qui ne hésitent pas à nommer toutes les testes que l'on leur présente, que l'on n'en auroit dans quinze cens ans d'icy de se moquer d'un antiquaire, qui prétendrait connoître tous les portraits qui pourroient rester alors, & qui oseroit leur donner à tous des noms fameux & connus, comme si la liberté de se faire peindre avoit esté interdite au commun des hommes, composé de personnes obscures dont la reputation cesse avec la vie qui ne laissent aucun nom après elles, & pour ainsi dire, meurent toutes entières.

Le 28. du mois passé Mrs du Clergé firent celebrer un Service solennel aux Augustins du Grand Convent pour feu M. l'Archevêque de Paris. L'Eglise estoit toute tenduë de drap noir, avec deux lez de velours, un grand nombre d'écussions d'armoiries, & quantité de lumieres. M. Colbert, Archevêque de Toulouse, célébra la Messe ayant pour Prestre assistant M. de Clermont Tonnerre, Abbé de Notre-Dame de Tenailles, & pour Diacre & Sousdiacre, M. l'Abbé Ollier de Verneüil, & M. l'Abbé de S. Andiol. L'Oraison Funebre fut prononcée par M. de Baradas, Evêque & Comte de Vabres; & apres que la Messe fut finie, M. l'Archevêque de Toulouse, accompagné de quatre autres Evêques,

alla faire les Absolutions autour de la Representation, qui estoit au milieu du Chœur sous un Dais. Ces quatre Evêques estoient M. le Tellier, Evêque de Dignes, M. Ancelin Evêque & Comte de Tulles, M. de Vintimille, Evêque de Marseille, & M. Bochart de Champigny, Evêque & Comte de Valence.

Dans une de mes Lettre precedentes, où est inserée la marche de la Pompe Funebre de M. l'Archevêque de Paris, je vous ay marqué que les Officiers de la Barre du Chapitre marchoient immediatement après Messieurs les Chanoines il y avoit de l'erreur dans le Memoire que j'en ay reçu. Les Officiers de la Barre du Chapitre n'ont point assisté à cette Ceremonie, mais les Officiers qui y ont assi-

sté & qui suivoient le plus ancien des Chanoines, estoient ceux du Bailliage de la Duché Pairie de l'Archevêché de Paris. C'est en quoy consistent aujourd'huy toutes les Justices de l'Archevêché dans la Ville de Paris, au lieu qu'il y avoit autrefois les Justices du Fort l'Evêque, de S. Magloire & de S. Eloy. Elles furent toutes unies au Chastelet de Paris lorsqu'on érigea un nouveau Chastelet, & depuis ce temps, la seule Justice réservée a esté celle de la Temporalité, devenuë dans la suite Justice de Duché Pairie pour l'érection de l'Archevêché de Paris en Duché Pairie, par forme d'indemnité. Sa Jurisdiction consiste en la haute, moyenne & basse Justice dans l'enclos & dans les issues & dépendances de l'Hôtel Ar-

chiepiscopat, comme aussi dans la moyenne & basse Justice sur tous les lieux qui relevent de l'Archevêché dans la même Ville de Paris. Ses appellations ressortissent directement au Parlement, & elle connoist des appellations des Justices de S. Cloud, Marnes, Garges, Cresteil, Maisons, Pont de Charenton, Auxoit la Ferriere, S. Mandé, Conflans-Sainte Honorine, & autres domaines de l'Archevêché.

Voicy les noms des Personnes considerables de l'un & de l'autre sexe, mortes sur la fin du dernier mois, & pendant le cours de celui-cy.

Dame Suzanne Mouvant. Elle estoit veuve de Messire Claude Aubery, Seigneur de Br vanes, President en la Chambre des

Comptes, & auparavant Conseiller aux Requestes du Palais. Cette famille des Aubery a donné plusieurs Officiers dans l'Épée & dans la Robe, & principalement dans la Chambre des Comptes, où il y a eu des Auditeurs, des Maîtres & des Présidens. Elle est alliée aux la Tremouille, Palluau, Dreux de Creuilly, Croizettes, de Bellicvre, Lancy, Breton de Villandry, Lhuillier, Vieux pont, Comte de Nonant, Pinon & autres.

Messire Jean Charles de Chevery, Baron, de Riviere. Il estoit Capitaine des Gardes de Monsieur le Prince.

Damoiselle Madelaine de Montdion. Elle estoit fille de feu Messire Louis de Montdion, Capitaine des Chevaux Legers.

du Roy, & de N. Beaudeau.

M. de la Berriere. Il estoit
Sous-Gouverneur de Monsieur
le Duc de Chartres.

Messire Loüis Chibert, Con-
seillers du Roy, Auditeur en sa
Chambre des Comptes. Il laisse
entre autre enfans deux garçons,
dont l'un est Conseiller en la
Cour des Aides, & l'autre Com-
missaire des Guerres.

Dame Marie Jeanne du Bose.
Elle estoit veuve de Messire
Loüis Hercule de Rouville,
Chevalier Vicomte de Meux,
Lieutenant General des Armées
du Roy, & Gouverneur de la
Ville d'Ardres. Elle a esté inhu-
mée en sa Terre de Meux près
Compiègne.

Dame François de la Vallée
de Plumaudan. Elle estoit fem-
me de Messire Jacques Ferron,

Chevalier Seigneur de la Ferronnais , Lieutenant Colonel du Regiment de Cavalerie de Cayeux.

M. le Gagneux de Tessé Avocat au Parlement, fort employé, qui s'adonnoit particulièrement à la Cour des Aides. Il est mort en allant accompagner son beau pere aux eaux de Bourbon. Ce fut luy qui presenta à la Cour des Aides les Lettres de Provisions de M. le Chancelier d'aujourd'huy pour y estre enregistrees. Il fit un tres-beau discours sur les emplois de ce premier Chef de la Justice , sur son merite personnel, & sur les vertus de ses ancestres.

La Fable qui suit est de la composition de M. Bouillet. Ingenieur.

LE CHAT ET LE FROMAGE.

FABLE.

Au fond d'un Corbillon fermé
de toutes parts.

Gisoit dessus du foin à couvert des
bazards

Vn tendre & savoureux fromage.

Son fumet en passant vint frapper
l'odorat

D'un chat.

Croquepoules estoit le nom du per-
sonnage.

Voir ce mets delicat qui le vint
ébloir.

Le convoiter, chercher les moyens
d'en jouir.

Fut pour luy presque mefme chose

Mais par malheur la corbeille
estoit close.

Et du surplus rare l'occasion.

Une Vieille sans dents qui veilloit à
l'office

Eust empesché le malefice,
Il luy falloit user d'invention.

Quand Chats ont medité de faire
une malice

Difficulté chez eux aigrit la pas-
sion.



Or voulant mettre à fin cette haute
aventure

Sur le point que le jour cede à la
nuit obscure,

Nostre Chat suit la Vieille, & se ca-
che avec soin

Dans un coin.

La Duegna sortie, il approche la
cage.

Et comme il estoit Chat peu novice
en tels tours,

Au jeune & credule Fromage
Il tint à peu près ce discours.



Que vous estes charmant , que vos-
tre odeur est douce :

Quelle cressme , quel embonpoint
Vous sortez de divine source ,

I en jur , & ne me trompe point.
Non , vostre lait n'est pas d'une com-
mune vache ?

Il fut tiré du pis de la fille d'Inache
Vous meriteriez place à la table des
Dieux.

Ny le Nectar ny l'Ambrosie,
Ny la plus douce Malvoisie
N'ont rien auprès de vous qui soit de-
licieux.

Pourroit-on point toucher cette ado-
rante écorce ?

Ne craignez rien, Fromage tout char-
mant ,

Je suis devenu vostre amant ,
Et ne veux rien de vous par force.
Ouvrez vostre guichet , objet de mes
amours ,

*Je vous feray la pate de velours ,
L'éloigneray de vous les souris meur-
trieres ,
Je vous protegeray contre la dent des
rats ;
Et sur les plus hautes goutieres ,
Je minuleray vos appas.*



*Quand le pauvre Fromage auroit esté
moins rendre ,
A de vives raisons il faut enfin se
rendre ,
Sur tout lors qu'on y joint , & fleu-
rete , & douceur ,
La louange & la flaterie
Font une double batterie
Qui bien tost a détruit les deffenses
du cœur.*



*Le Fromage éblouy par cette douce
amorce ,
Moitié de gré , moitié de force ,
Au Matou seducteur entr'ouvert le*

*Vous jugez aisément que Dom Cro-
quepoules*

*Ne se fit pas prier d'entrer dans la
corbeille.*

*Le pauvre fils d'lo fut pris au tre-
buchet ;*

*Mieux eust valu pour luy , faire la
sourde oreille ,*

Point n'eust souffert un tel échec.



*Croquepoules dedans la cage ,
Teste à teste avec le Fromage ,
Avant d'aller au fait, fit un peu le
badin ;*

*Puis y porta la dent , puis d'outrage
en outrage.*

*L'entame de tout sens , le pille , le
fourage*

*Tout ainsi qu'il eust fait des choux de
son jardin.*

*Voilà ce que produit la credule inno-
cence ,*

*Qu'accompagne un tendre pen-
chant ;*

Toujours on butte à l'insolence
On la voit le butin du fourbe & du
méchant.



De cette aventure tragique
Le bruit se répandit chez la Gens
Fromagique.

Sur un cas si nouveau, grande ru-
meur entre eux.

Où mettre à l'abry de Fromage,
Si renfermé dans une cage
Il ne peut résister aux Moutons can-
telleux.



Pour opiner sur cette affaire
Leur Prince Parmesan députe prom-
tement

Des postillons par tout où son nom se
revere,

Avec un ordre fort severe,
Sous peine de Bannissement,

Qu'un Fromage de chaque espèce
Sans s'excuser sur sa vicielesse

Se rendre à son commandement.



*Fromages assemblez, les plus vieux
opinerent.*

*L'un à faire cecy, l'autre à faire
cela;*

*Mais de tous ces moyens nuls ne les
contenterent,*

Tant que sur la fin se leva

Vn gros fromage de Griere,

Qui raisonnant à sa maniere,

Leur fit cet éloquent discours.



*Nous allons voir, Seigneur, arriver
tous les jours*

*Le cruel accident qui fait nostre
tristesse.*

*Il ne vient, selon moy, que de trop
de tendresse.*

*Ainsi tous les Fromages mous,
Tendres par consequent, & dont le
cœur se pique.*

Seront les dupes des Matons,

*Au detrimēt de la chose publi-
que.*

*Partant je crois, Seigneurs, & c'est
mon sentiment,*

*Que nous devons incessamment
Les mettre sous la sauve garde
Du sexe rempli de pudeur,
Dont le cœur est toujours en garde
Contre tout ce qui fait sentir de la
langueur.*

*Cet avis trouvé bon, l'on députa vers
celles*

*Que le renom d'estre cruelles
Rendoit propres à cet employ.*

*Quatre Angelots de la part de
leur Roy.*

*Fort joliment les haranguerent,
Et du sexe charmant, Messieurs les
Députés*

Favorablement écoutés.

*Ayant reçu l'aveu, joyeux s'en
retournerent;*



Les Fromages depuis ce temps
En de tranquilles passetemps
Sont sous un tel rampart les plus con-
tens du monde,
Ils ne s'inquiètent de rien.
Ainsi chaque Fille a le sien
Autour duquel, sans frate, maint
matou fait la ronde,
Bien est il vray, que des soins as-
sidus
Quelquesfois ne font pas perdus.
Bien est il vray, qu'une chanson
touchante,
Un doux billet, un discours plein
de fou,
Une colation délicate & galante,
Un discret & sincere aveu,
Et plus que tout cela les dons & les
richesses,
Belles, vous font souvent manquer
à vos promesses,
Sans compter le fatal & le tendre
moment

*Dont maint Croquepoules sçait faire
bon usage.*

*Contre tant d'ennemis on combat
vainement !*

*L'on a beau jurer d'estre sage ;
L'amour vient arracher vostre con-
sentement.*

*Alors Fille aux abois oubliant son
serment*

Laisse aller le chat au fromage.

Voicy une Lettre de M. l'Ab-
bé des Landes , Archidiacre &
Chanoïne de Treguier, dans la-
quelle vous ne trouverez pas
moins d'érudition , qu'il y en a
dans celles que vous avez déjà
veuës de luy.

A M.

*A M. le Chevalier des Landes, Of-
ficier de Marine au département
de Toulon.*

VOUS me dites , mon cher
Néveu , que dans un petit
voyage de Toulon à Antibes ,
vous avez eu conversation avec
un Officier Alleman qui a beau-
coup d'esprit. Il vous a fait con-
noître que c'est dans Angers,
l'une des plus belles Villes du
Royaume , où il a appris tout ce
qu'il sçait. Vous pouvez vous
souvenir que lors que je vous
montray les Sales d'Academie
d'Angers, je vous faisois remar-
quer les Ecussons des illustres
Maisons d'Angleterre, de Suede,
de Dannemarc & d'Allemagne.
Vous jugez presentement que ce

Octobre 1695.

H

menant, a esté chez vous comme un grain de froment , qui dans son temps a eu son effet ; & vous me dites que cet Officier vous a pris en amitié , voyant que vous connoissiez les principales Maisons d'Allemagne.

Vous m'avoüez que vous vous estes trouvez tous deux embarrassez , lors qu'il s'agissoit de sçavoir l'origine & l'usage des Lambrequins, & quelle estoit leur matiere. Vous me faites plaisir de me donner occasion de rappeler en ma memoire des choses que j'avois negligees.

L'origine des Lambrequins est tres ancienne, & ce qui à present ne sert que d'ornement autour de l'Ecu de nos Armes , & comme par maniere de dire, de chevelure aux Casques que nous posons dessus , estoit comme un

habillement de teste, duquel les Anciens Chevaliers couvroient leurs Casques, de même que la Coste d'Armes servoit à couvrir le reste de leurs Armes. L'usage en estoit utile & tres-necessaire, pour conserver l'éclat & la trempe de leurs Armes; desquelles les Chevaliers étoient aussi curieux que de leurs Dames, comme le dit Froissard. On appelloit cet habillement de teste un Volet, parce qu'il voletoit au gré du vent. Le nom de Lambrequins, Lamequin ou Hachement, vient de ce que ces Volets ou mantelets estoient portez par de vaillans Guerriers, qui s'enfonçant à teste baissée dans les plus fortes meées des batailles, revenoient leurs Volets tout hachez & pendans en lambeaux.

On voit dans la Bibliothèque

H 2

du Roy , la représentation de ce fameux Tournoy dressé par René, Roy de Sicile , où le Duc de Bretagne parut armé contre le Duc de Bourbon, ayant son Volet voletant derrière son Casque,

L'an 1502. les onze Chevaliers François qui se battirent contre pareil nombre d'Espagnols , & qui les terrassèrent devant la Ville de Trane au Royaume de Naples, avoient tous leurs Volets , qui estoient attachez d'un tortil composé de rubans entrelassez des couleurs & metaux de leurs armes.

Les Princesses & grandes Dames prenoient la charge d'orner de pierreries les Lambrequins de leurs Chevaliers, lesquels portoient autant de guidons ou banderoles flottantes , qu'ils avoient assisté à de batailles ou à de Tournois.

Olivier de la Marche nous dit dans ses Memoires, que les Chevaliers bretons dans les Pas ou Emprises, avoient toujours des Lambrequins.

Vous sçavez ce que c'est que le Pas ou Emprise des Anciens Chevaliers.

Mrs du Puis & Mrs de Sainte Marthe en parlent, & toujours à l'honneur de la Bretagne, qui est de toutes les Nations la plus intrepide & la plus belliqueuse; ce sont les termes de ces Auteurs. Ils nous disent que cinq Chevaliers Bretons entreprirent de voyager dans toute l'Europe, à l'exemple de plusieurs Chevaliers. Il n'estoit pas permis de publier l'Emprise sans l'autorité du Souverain.

Ces cinq Chevaliers allerent à Blois, où estoit la Duchesse de

Bretagne, Reine de France.

Les articles de l'Emprise sont fort curieux, ce qui m'oblige à les mettre icy.

A l'honneur & loüange de Dieu Eternel, Tout-puissant, & Iesus-Christ Redempteur, de sa tres glorieuse Mere, de S. Michel, S. George & Sainte Barbe, aussi à l'exaltation de toute bonne & loyale Noblesse. Connoissans que nostre Redempteur commanda à ses Apostres de veiller contre le vice de l'oïveté, & que le tres-haut & excellent exercice d'armes est nourrice de toute vertu, lequel prit sa naissance & commencement aux Cieux, voulant par œuvres militaires vivre en perpetuelle memoire, combattre les Infidelles; & d'autant que le noble art de Chevalerie demande un continuel exercice; pour cela, à la louange de Dieu, & de

sous les Saints, se vit émeu le Che-
 valier Sauvage avec ses Aides, sous
 le nom de Chevalier sans Peur &
 sans Reproche, ayant leur vouloir
 d'aller visiter les Rois, Ducs &
 Comtes, tant d'Angleterre, d'Es-
 pagne, d'Ecosse, Portugal, & d'au-
 tres quartiers du monde, pour par-
 faire continuelle exercitation de ba-
 taille singulière; au moyen de quoy
 nous avons obtenu congé & recep-
 te vouloir & ordonnance pour bien
 faire, & de tres-haute, tres-excel-
 lente Princesse la Reine de France,
 Duchesse de Bretagne, nostre Sou-
 veraine Dame & bonne Maistresse,
 aux conditions cy après.

Toutes Dames, Demoiselles ou
 gentilles Personnes à qui aura esté
 fait forfaiture en son estime, herita-
 ges & biens, nous presentans plain-
 tes, nous enverrons nos Hérauts faire
 sommation aux Chevaliers de com-

paroiſtre à l'Empriſe, noſtre intention eſtant de poſer paix dans toutes les Familles.

Si aucun noble des Chevaliers à fait action mal honneſte, ſera tenu de comparoiſtre.

Au jour marqué le Chevalier en touchant ladite Empriſe, ſera tenu de déclarer ſi c'eſt pour le plaifir de ſa Dame, ou pour ſon plaifir qu'il veut fournir leſdites armes, leſquelles armes ſe feront à cheval; les chevaux ſeront réſervéz, tant de lance, eſtoc que d'épée; & qui leſtue ou bleſſe, ſera tenu de payer cinq cens écus, & hors de combat, & dit failli. Deux Dames ſeront les Juges du Prix.

Le Chevalier Sauvage fournira les armes à tous venans, qui donneront leur nom & ſur nom, & donneront leur Ecu timbré de leurs Armes avant d'eſtre admis au pas. Item,

*avant d'aller au pas , seront tenus
tous assistans d'aller à une Messe à
chant harmonieux.*

Vous voyez, mon cher Neveu,
que sans sortir de nostre Provin-
ce , l'Histoire nous fournit une
preuve de l'invocatiõ des Saints.

Comment s'est-il pû faire, &
quel a pû estre l'aveuglement
des descendans de ces grands
Capitaines, de regarder l'article
de l'invocation des Saints, com-
me un juste motif de separation?
Ayant succédé à la noblesse du
sang de leurs illustres Ancestres,
ne devoient ils pas succeder à la
noblesse de leur Religion? Cette
Religion estoit bien fondée.

L'article de l'invocation des
Saints est établi par la parole de
Dieu.

Tous les Protestans reçoivent
les Livres des Rois. Nous lisons

H J

au 3. Reg. 11. que le Seigneur étant en colere fit reproche à Salomon d'avoir suivi des Dieux étrangers, & de n'avoir pas obey à ses ordres. Je briseray vostre Sceptre, dit le Seigneur, je renverseray vostre Trône: *Verumtamen in diebus tuis, non faciam, propter David patrem tuum.* La consideration qu'eut le Seigneur pour David, Pere de Salomon, luy fit differer l'execution de ce terrible Arrest. Voicy une preuve plus forte au 4. Reg. c. 2. Elie estant sur le point d'estre enlevé, dit à son Disciple, Demandez tout ce qu'il vous plaira, & je vous accorderay tout ce que vous souhaiterez: *Postula quod vis, & faciam tibi.*

Nous lisons encore que le Roy Josaphat s'estant uny avec le Roy d'Israël, pour faire la guerre

à l'Ennemy commun de leur Patrie & de leur Religion, se trouva embarrassé après sept jours de marche, de voir que l'Armée alloit perir dans un lieu où il étoit impossible de trouver de l'eau. Dans cet embarras, il demanda s'il y avoit en ces quartiers-là quelque fidelle serviteur du Seigneur : *Vi deprecemur Dominum per eum*, & ayant sceu qu'un saint Solitaire habitoit dans un desert, il alla le trouver, & il obtint de luy une source d'eau miraculeuse, qui donna la vie à toute son Armée.

Les Protestans ne peuvent concevoir comment il se peut faire que les Saints dans le Ciel puissent entendre nos supplications, & connoître nos besoins.

Je demande à Mrs les Protestans comment il s'est pu faire

que les Justes estant encore sur la terre , ayent pû connoistre tout ce qu'il y avoit de plus caché dans le cœur de l'homme.

Est-ce que Samuël ne connut pas tout ce qu'il y avoit de caché dans le cœur de Saül? 1. *Reg.* 9.

Est-ce qu'Elisée ne sceut pas tout le secret du Roy de Syrie? 4. *Reg.* 6.

Est-ce que Daniel ne sceut pas tout ce qu'un Prince avoit pensé pendant son sommeil?

Est-ce que le Prince des Apôtres ne sceut pas la dissimulation d'un homme qui le vouloit tromper? *Act.* 5. Si ces connoissances ont este accordées à des Justes sur la terre, seront elles refusées à des Justes qui sont dans le Ciel?

Tous les Protestans reconnoissent les Epistres de Saint Paul pour orthodoxes; Ne dit-il pas

aux Colossiens ? *Orationi instate ,
orantes simul & pro nobis* 4. Col.

Et dans un autre Epistre, *Fratres ,
orate pro nobis , ut sermo Dei currat
& clarificetur, sicut & apud vos.* 2.

Thess. 3.

La Priere des Saints dans le Ciel aura-t'elle moins de pouvoir que celles des Justes sur la terre ? Pour éclaircir la proposition , je demande à tous les Protestans qu'ils declarent si quelqu'un fera privé de la Vie éternelle , parce qu'il a cru que les Saints prient pour luy. Ce n'a pas du moins esté le sentiment de Jean Hus, qui est estimé comme un Apostre & un Prophete. Voicy comme il s'explique au feuillet 51. de l'Eclaircissement de la Foy. *Sancti in patria iuvant electos in militante Ecclesia , gaudent que de eorum panni-*

sentia. Les Saints dans le Ciel se
 réjouissent de nostre conversion
 & nous aident. Et puis il ajoute,
Rogo piissimum Iesum Christum, ut
dignetur illis culpam dimittere, qui
de me dixerunt quod ego negarem
sanctorum suffragia respectu viventi-
um: Je prie nostre Seigneur J. C.
 qu'il pardonne à ceux qui ont
 dit que je niois l'invocation des
 Saints : *scio namque quod Christus*
docet, quod unumquodque membrum
prodest cuilibet membro. Je sçay que
 le Seigneur enseigne que l'E-
 glise est un corps mystique; tou-
 tes les parties qui le composent
 doivent se soulager. Et puis il
 rapporte les autorités de l'Evan-
 gile. Nous lisons au 8. de S. Math.
 que le Seigneur estant prié par
 un Officier de guerre de guerir
 son Serviteur, qu'il appelle son
 Enfant, luy dit *Vade, & sicut era-*

didisti fiat tibi. Et au 5. chap. du même S. Math. Vne Femme obtint par sa priere la guerison de sa Fille ; d'où ce zelé Protestant prend occasion de conclurre ; Si donc un homme mortel , sujet aux foiblesses & aux fautes vénielles , peut obtenir grace auprès de J. C. pour un particulier , même pour toute l'Eglise militante, se trouveroit-il quelqu'un assez insensé pour dire qu'un Juste regnant dans le Ciel , n'ait pas le même pouvoir ? *Quis stultus audeat dicere , quod existens cum Christo in gloria ; illud non possit.*

Agissons de bonne foy , & nous ferons d'accord. Tout le grand bruit qui s'est fait jusques à present , n'a esté que faute de s'entendre.

Un fameux Avocat de la Grèce nous parle d'un procès de

deux Freres , à qui leur Pere avoit laissé un parterre de fleurs destiné à des Abeilles. Ces sages Senateurs de l'Arcopage ordonnerent que le parterre ne seroit pas divisé , & ils prirent occasion de dire à ces deux Freres , que les Abeilles leur faisoient une sçavante leçon , pour les exhorter à vivre dans l'union , puis qu'elles s'accordoient toutes dans ce parterre. Il ne s'agit plus de disputer , vivons tranquillement , comme de chastes Abeilles dans l'Eglise , qui est comparée par Luther , à un beau jardin.

Nos Freres separez ne doivent plus former aucune difficulté sur l'article de l'invocation des Saints , & de leurs merites , puis que nous avons la même croyance.

L'an 1617. les quatre Ministres de Charenton, dans la Supplique qu'ils presenterent au feu Roy, de triomphante & d'éternelle memoire, dirent dans la section 6. que le principal motif de leur separation, estoit que l'Eglise. Reformée ne reconnoissoit autre merite envers Dieu, que l'obeissance qu'il a renduë pour nous à son Pere.

Tous les Catholiques, & M. de Richelieu, dans sa Replique, soussignerent cet article; mais il ne faut pas conclure que cette obeissance soit une exclusion d'autres œuvres meritoires. Au contraire c'est cette obéissance qui donne force pour meriter pareille. A parler absolument, l'obeissance de J. C. est l'unique merite du monde. Les œuvres

des Justes font les œuvres de J. C. & du S. Esprit : *Operatur omnia in omnibus* 1. Cor. 10. *In me loquitur Christus* 2. Cor. 13. & S. Aug. in Psal. 85. *Christus orat in nobis ut caput nostrum.*

J'ay eu raison d'avancer que nous sommes d'accord avec les Protestans, puis qu'ils sont d'accord avec nous.

En relisant les Institutions de Calvin, j'y ay remarqué quatre endroits où il dit qu'il ne veut pas que l'intercession des Fidèles déroge à celle de J. C. Il en rend la raison, c'est qu'elle en dépend, nos merites n'ont aucune repugnance à ceux de J. C. puis qu'ils y sont subordonnez *Quia omnes simul Christi intercessionem subnixi, tam se quam alios Deo commendant.* Inst. C. 20. §. 27. & il renvoye son Lecteur aux preu-

ves qu'il en a rapportées. §. 10. où il a prouvé que les merites & les prieres des Justes ne font aucun tort aux merites & aux prieres du Sauveur. Est-ce que l'Eglise n'estoit pas en prieres lors que S. Pierre fut délivré de la prison par un Ange ? Est-ce que l'Apostre ne recommande pas aux Fidelles de s'entre aider mutuellement les uns les autres, puis il ajoûte, *Omnes sanctorum intercessionibus etiam ad capitis unitatem referuntur*; N'allez donc pas croire, continuë-t-il, que les merites des hommes diminuent la valeur de ceux de J.C. au contraire, ils témoignent la force de ses merites. J.C. a voulu mériter seul ce que nous n'estions pas capables de mériter ; mais aussi il a voulu que nous méritassions avec luy. Les merites des

Iustes font l'effet des merites & des prieres de I.C. Calvin pousse son beau raisonnement. Les operations du chef, parce qu'il leur donne la force de les produire ; les operations des mains & des yeux sont operations du chef, & les œuvres des membres de J. C. nostre Chef, luy doivent procurer de la gloire. *Salvator in singulis coronam accipit*, par chacune de nos actions nostre chef est couronné. Nos Freres separez n'ont donc aucun motif de se plaindre de l'article des merites des Saints, non plus que de leur intercession. Tertul. c. 17. *prescript*, se plaignoit des Heretiques de son temps de ce qu'ils ne vouloient pas faire attention aux veritez qui les convainquoient, *Necessario nolunt agnosceret ea per quæ revincuntur.*

Il est de l'heresie comme du poison; le cœur d'un homme empoisonné ne peut estre consumé par le feu. La Grace, de ce feu divin pénétrera difficilement les cœurs de nos Freres, à moins qu'ils ne quittent tous leurs prejuges & toutes leurs preven-
 tions. Il n'y a que deux moyens pour attirer nos Freres, c'est de leur proposer la verité sans déguisement, & d'avoir pour eux une charité sans bornes. C'est sur ce principe que deux freres d'Alemagne tous deux Evêques suffragans de Cologne; si connus dans toute l'Europe par leur profonde doctrine, nous ayant donné trois gros volumes, pour prouver aux Protestans qu'ils n'ont eu aucun sujet de separation, ces deux freres, Adrien & Pierre de Valenburch, répre-

fenteront la verité & la charité
 sous le fymbole de deux Dames.
 La verité eftoit représentée par
 une Dame dont l'air eftoit feve-
 re , portant un flambeau d'une
 main, & un bouclier de l'autre:
 plusieurs enfans éblouis des
 rayons du Soleil qui donnant
 fur le bouclier leur frapoit les
 yeux, faisoient effort pour fuir,
 mais ils eftoient arreftez par
 la Charité, qui eftoit represen-
 tée par une Mere qui les arref-
 toit en leur tendant les bras , &
 en serrant fur son fein ceux
 qu'elle avoit pû retenir. C'eft
 de S. Aug. que ces deux fçavans
 Prelats avoient pris cette idée.
 Je trouve au C. 8. d'un admira-
 ble Ouvrage de S. Augustin. de
Utilitate Credendi , un endroit
 qui eft propre au fujet que je
 traite. Voulez-vous, dit S. Aug.

parlant à celui qui cherche
 innocemment les moyens de faire
 son salut , mettre fin à toutes
 vos inquiétudes ? *nam tibi satis
 iactatus videris , finemque huiusmodi
 laboribus vis imponere.* Je dis la
 même chose à nos chers Freres
 separez , vous avez quitté la
 France , vostre aimable Patrie :
 vous estes estrangers parmy les
 Nations de differentes Reli-
 gions & Créances : n'est-ce pas
 assez souffrir sans merite & sans
 honneur ? N'est ce pas assez
 d'agitations ? *Sequere viam Catbo-
 licæ Discipline quæ ab ipso Christo
 per Apostolos ad nos usque manavit.*

Vous ne pouvez pas dire que
 vostre Eglise prétenduë tire son
 origine des Apostres , mais qu'
 elle s'est élevée d'elle-même , &
 qu'elle étoit inconnuë jusqu'au
 dernier siecle. Revenez donc ,

mes Freres, au giron de l'Eglise Romaine. Louïs le Grand, le Protecteur de cette Eglise, vous tend les bras, Louïs le Grand, l'Empereur des François vous ouvre son cœur. La faveur de ce Monarque a été celle d'un Pasteur qui touche de la houlette sa brebis qui s'est égarée, pour la faire revenir au bercail. Faites comme la Colombe qui retourna à l'Arche, imitez ce jeune Gentilhomme dont nous parle l'Evangile, qui désolé d'avoir quitté la maison paternelle, prit la resolution d'y retourner. Venez hardiment, l'amour paternel que Louïs le Grand conserve pour vous, est un éloquent & un puissant Avocat qui parle en vostre faveur. Que l'éclat majestueux que chacun revere sur le front de nostre Empereur, que le

le rayon de la Divinité qui paroît sur le visage du plus grand Roy de l'Univers, que ce sacré vestige du doigt de Dieu que l'on y admire ; que toute cette majesté ne vous éloigne point. Approchez, mes Freres ; le Trône de Louis le Grand n'est point gardé par des Lions, comme celui de Salomon. Cet éclat de majesté est temperé par une bonté toute paternelle. Ce Souverain ne forme de desirs que pour vostre retour ; vostre salut est la fin qu'il s'est proposée, & tous ses travaux se terminent à faire de tous ses Sujets des Enfans de l'Eglise : ses sollicitations sont les preuves de son affection. Obeïssiez à la voix de nostre Monarque ; il est la terreur de ses ennemis, ou de ses jaloux, mais il fait les delices

Octob. 1695.

I

de ses Peuples. Heureux , & mille fois heureux les Sujets qui sont gouvernez par l'Empereur des François , le plus sage & le plus grand de tous les Princes , & qui peut , comme Salomon , faire écrire sur la porte de son Cabinet , *Ego sapientia habito in consilio , & eruditis intersum cogitationibus.*

Ce petit Discours touchant l'invocation des Saints , ne pouvoit vous estre envoyé dans un temps plus favorable , puisque nous sommes si près de celuy où l'Eglise a de coûtume d'en célébrer les merites par une Feste solennelle. M. Deslandes, qui a traité cette matiere avec de si justes Remarques , doit estre persuadé que toutes celles de cette nature , sur lesquelles il

voudra bien nous donner les Reflexions, seront d'une grande utilité pour le public, qui reçoit avec plaisir tous les Ouvrages qui portent son nom.

Le 4. de ce mois, M. l'Archevesque de Cambray, pour marquer l'estime & l'affection particuliere qu'il a pour l'Ordre de Saint François, prononça le Panegyrique de ce Saint Fondateur, dans l'Eglise des Recolets de la Ville Metropolitaine avec une éloquence, une érudition qu'on ne sçauroit exprimer, & qui luy attirerent l'admiration de tous ceux qui l'entendirent. C'estoit le premier Sermon que ce Prelat eust prêché depuis son entrée dans le Diocese de Cambray. Messieurs de l'Eglise Metropolitaine y assisterent en Corps. M. de Borieux

Archidiacre , Chanoine & Official de l'Eglise de Cambray avoir celebré le matin la grand'-Messe dans la mesme Eglise des Recolets , assisté de Fiesvet & d'Hestin , aussi Chanoines de la Metropolitaine. Tous les Chapitres & toutes les Communautés se trouverent aussi à la Predication de M.l'Archevesque de Cambray , aussi bien que Mrs les Abbez de Saint Aubert, du Saint Sepulcre , de Quentimpré & de Vaucelles, M.le Comte de Montbron , Gouverneur de la Place , Madame la Comtesse de Montbron , & Madame la Comtesse de Louat, avec toute la Noblesse du Pais, & Mrs les Magistrats en Corps. La Feste se termina par la Benediction du S. Sacrement, que M. de Borieux qui avoit officié le matin , donna le soir après le Sermon.

L'Academie des Peres de l'Oratoire de Nostre-Dame de Grace en Forests , près de Saint Estienne , a fait cette année l'ouverture de deux Classes de Mathematiques ; l'une de Geometrie, & l'autre des Fortifications. Le Pere Sicard , Superieur de cette Maison , a cherché par là à faire refleurir cette illustre Academie , où l'on apprend le Latin à toutes sortes de personnes , de quelque condition qu'ils soient. On y donne aussi une belle connoissance de l'Histoire , de la Geographie , & du Blason. Cette Academie est fort ancienne, & considerable par le grand nombre de personnes de qualité qui l'ont toujours frequentée. Le Fils de M. Boursier , Secretaire de M. le Maréchal de Villeroy, y soutint une These d'Humani-

té au mois d'Aoust dernier , d'une maniere à le faire admirer de tout ce qu'il y avoit de gens d'esprit dans la Province qui y assisterent. Outre l'habileté des Professeurs, qui fait rechercher cette Academie , elle est dans la plus belle situation du monde , & l'on y jouit d'un air si bon & si pur , que l'année dernière , que tout estoit plein de maladies, parmy plus de cent personnes qui estoient dans cette Maison, il ne s'en trouva aucune qui eust la moindre incommodité.

La Lettre qui suit traite une matiere assez curieuse, pour mériter que vous y fassiez attention.

RÉPONSE

A Monsieur de Cypiere , sur l'origine des Armes de France.

L'Origine des Fleurs de Lis, Monsieur, ne doit pas estre, à mon avis, rapportée au Blason, dont l'invention ne nous est connue que depuis les Croisades & voyages d'outre mer, ou chaque Seigneur, ou chef de Troupes, ornoit son Ecu d'une couleur à son gré, ou à celui de la Dame qu'il respectoit la plus; ce qui pendant plus d'un siècle a esté cause que les Ecussions n'estoient chargez d'aucunes pieces, comme il paroist dans celui de la Maison d'Albret, qui porte encore aujourd'huy simplement de Gueules. Il faut en rechercher l'origine plus loin, & pénétrer jusques dans les siècles les plus reculez.

où nous trouverons que comme les Enseignes des Romains dans le temps de leur Republique estoient marquées de ces quatre lettres, S. P. Q. R. qui vouloient dire, Senatus, Populusque Romanus, selon Tite Liv; de mesme, les Enseignes sous lesquelles les Princes des Gaulois, depuis appelez Francs, & François faisoient combattre leurs Soldats, estoient marquées d'un Lis de jardin. Il n'importe par quelle raison cette fleur ait esté préférée aux autres, pour estre élevée dans les Drapeaux de Francus second, qui vivoit presque 40. ans avant Iesus-Christ, vers 3927. Ce Francus estoit fils d'Anshaire, & le cinquante deuxième Prince en la Lignée des Gaulois, le vingt huitième Roy des Sincambriens, & le premier qui de son nom appella ses Sujets Francs, ou François, selon Sigibert & Trithe-

me ; à moins que nous n'en rappor-
tions l'étymologie à la franchise &
liberté , que ces Sicambriens , vou-
loient conserver contre Auguste ,
Empereur de Rome, suivant ce qu'en
semble témoigner Conan au troisié-
me Livre de ses Commentaires du
Droit Civil , parlant des François
dont il dit : non una gens erat ,
sed quædam hominum factio ,
libertatis appetens ; ex omnibus
populis Galliæ conflata. Ce qui
pourroit servir à confirmer que ces
Peuples auroient pris un Lis dans
leurs Etendars , pour montrer que
comme cette fleur s'esleve au dessus
de toutes , & ne rampe pas ainsi
que les autres, de mesme leur humeur
libre les portoit à s'affranchir de
toute sorte de contrainte. Je ne par-
leray point des trois Lis qu'on dit
avoir esté apportez par un Ange au
Baptême de Clovis. Je m'en tiens

L S

au sentiment d'Aristote, qui assure qu'il ne faut point rapporter à des causes surnaturelles, ce qui se peut facilement faire par les ordinaires. Il me paroist inutile de disputer sur le Blason de ces Lis, puis que la volonté en a esté l'arbitre. Ainsi on peut leur attribuer telle signification qu'on voudra. Celle que vous leur donnez me paroist fort juste, aussi bien que l'explication des Medailles du Tombeau de Childeric, en 488. Robert Gaguin & Paul Emile faisant bien mention des trois Crapauts, qu'on attribue à un certain Mero-dac ou Marcomir, Prince de la Gaule, vers l'an du monde 3530. environ 430. ans avant Iesus Christ, mais nullement des Abeilles que portent ces Medailles.

Quant aux Cachets de nos Rois, les Fleurs de Lis n'y ont esté gravées qu'après S. Louis, dont le Cachet qu'on

est dans sa bague, porte sa personne revestue des Ornaments Royaux avec ces deux lettres, S. L. qui signifient Sigillum Ludovici, & rien de plus.

Voilà, Monsieur, ce que je puis vous communiquer sur l'origine des Lis. Le sentiment du Pere Iourdant a une grande vray semblance, car, que ces Fleurs aient servy d'ornement aux Enseignes des Armées, ou aux Couronnes & aux Sceptres de nos Rois, il a toujours raison de dire que ce sont des Ornaments, parce qu'effectivement le Lis estant une des plus belles fleurs de la terre, & il sera toujours agreablement employé dans toutes sortes d'Ouvrages, comme vous remarquẽz qu'il l'estoit sur les meubles du Temple de Salomon, dans les parures de Iudith, & jusques sur le Iupiter Olympien, dont parle Pausanias.

Pour la Devise, Lilia neque nent.

neque laborant, il n'a pas esté difficile de la choisir la plus convenable au Lis, & d'en faire une heureuse application à la Loy Salique, la difficulté n'estant que dans l'origine des Lis, que je prétens d'usage plus de cinq cens ans avant Clovis, dont les descendans les portèrent sans nombre, jusques à l'an 1400. que Charles VI. les reduisit à trois.

Si j'avois, Monsieur, l'honneur d'estre connu de vous, je vous dirois ma pensée de vive voix, ravy de deferrer en personne à vos avis, sur cette belle matiere, comme sur toute autre. Je suis vostre &c. L'ABBE' HARCOÛET.

Valogne est une Ville de la Basse Normandie, auprès de laquelle on a découvert depuis peu de temps un Theatre; dans la court de Mrs de Franqueterre,

un peu au dessus de ce qu'on appelle les Tours du Castelet, entre la Ferme où a demeuré le nommé Revend; & la maison de Mrs de Franquetterre, appelée le Bus, joignant la Lande du Castelet, où demeure M. Yon. Voilà des marques pour ceux qui connoissent le Pays. Ce Theatre peut contenir quinze à seize mille hommes assis à leur aise. Cette découverte est due au Pere du Nor, Jesuite, qui est apres toutes les autres ruines qui paroissent en divers endroits dans toute l'étenduë du Castelet. Il va tâcher à faire revivre la memoire d'une Ville qu'il prétend estre plus grande que Roüen, & qui avoit esté ensevelie sous ses ruines depuis plus de treize siecles. C'est l'ancienne Ville d'Allone, d'où l'on a fait

Valogne, & Alleaume, Capitale des Peuples que Cefar appelle *Venelli*, ou *Unelli*. De là on a dit *Venelle, Allone, Vallone, Valogne*. On trouve de plus des Bains publics fpatieux & vaftes, dont il fait déterrer les fondemens, ce que vulgairement on appelle les Bains du Castelet; un Preffoir à la Maifon du Caus, & une Citadelle, de laquelle on découvre encore les murailles de plus de douze pieds de l'efpace de près de foixante toifes. On y trouve auffi un lieu, où apparemment on frapoit la Monnoye, & force Medailles par cy par là, frappées depuis le temps des Confuls, plus de deux cens ans avant la Naiffance du Sauveur jufqu'à Gratien, ce qui fait croire que cette Ville a efté détruite fous fon Empire, peut-

estre par Maxime , qui s'estoit revolté contre luy, & qui fit souffrir aux Peuples Armoriques tout ce que la rage luy put inspirer , parce qu'ils l'empêchèrent de joindre Gratien, qui n'avoit point d'Armée , & qui fut contraint de prendre des Barbares à sa solde pour résister à Maxime.

Il n'y a point de matiere si sterile qu'un genie heureux ne puisse rendre feconde. Rien ne paroissoit moins propre à estre traité , que *la Vie d'Adam* , puisque l'Ecriture nous apprend fort peu de chose de ce qu'a fait ce premier de tous les hommes. Cependant, Loredano , Noble Venitien , & l'un des plus excellens Auteurs de son siecle , n'a pas laissé de nous donner cette *Vie en Italien*. Il est vray qu'il y

a ajousté des Reflexions Morales, qui ne servent pas seulement à embellir son Histoire, mais qui nous la rendent aussi utile qu'elle nous doit estre venerable S'il a avancé des choses qui ne se rencontrent pas dans les Saintes Ecritures, Il l'a fait sur ce qu'en ont rapporté les Anciens Rabbins, qui ont écrit sur les livres de Moÿse. Cette Vie d'Adam vient d'estre traduite par un homme qui a pris grand soin de conserver dans sa copie toutes les graces de l'Original, en sorte que l'on peut dire de luy qu'il connoist tres-bien les beautez de l'une & de l'autre langue. Cet ouvrage se debite chez le sieur Edme Couterot, rue Saint Jacques, au Bon Pasteur.

Je vous parlay le mois dernier

de plusieurs ouvrages de piété de M. l'Abbé de Fourcroy, mais je ne vous ay encore rien dit de son *Catechisme Domatique & Moral*, ou *Abregé methodique pour apprendre facilement les principaux Points de la Doctrine & de la Morale Chrétienne*. Tous les livres de cet Auteur sont si heureux, ou plustost si bons, qu'on en fait toujours plusieurs Editions. On en a fait une seconde de ce dernier, & elle se debite chez le mesme M. Couterot, & chez le S. Brunet, grande Salle du Palais au Mercure Galant.

La Veuve du S. de S. Jean, connu par les Portraits & les habillemens à la mode, où il a excellé, continuë à faire graver ses Dessesins, & les peint en miniature. Il est certain que la mort du sieur de S. Jean a esté une

vraye perte pour toute l'Europe, qui s'empressoit à rechercher ses Estampes. Outre les modes qu'elles apprenoient, toutes les figures avoient un air gracieux, qui faisoit plaisir.

Il y a déjà plusieurs années que les Anglois surprirent en pleine paix sur les François, un Fort qui est dans le Golphe de Hudson en Amerique, & que l'on appelle le Fort Bourbon. Il a quatre bastions, & ils s'y estoient maintenus, parce qu'on ne scauroit aborder en cet endroit qu'une fois l'année, ce qu'on ne peut faire qu'on ne prenne bien son temps. On a eu nouvelles que M. d'Iberville, Capitaine de Fregate Legere, s'estoit rendu maistre de ce mesme Fort le 14. Octobre de l'an.

née dernière, & qu'il y avoit pris cinquante trois Anglois qui ont esté amenez à la Rochelle prisonniers de Guerre, trente pieces de canon, & quantité de munitions & de Pelleteries. J'attens le détail de cette action, & je vous en feray part.

Le mot de l'Enigme du mois passé estoit *le Phenix*, & il a esté trouvé par M^{rs} de Bethancour; Vincent, le Chevalier de S.^t Estienne de Molincour, de Breuilly d'Argentan; de Gevantet d'Avranche, Tamiriste, de la rue de la Cerisaye; Mesdemoiselles de Bergy; la Brune Catherine Margerin de Noyon; l'Enjoué de la rue de Richelieu; la charmante Veuve & la petite Solitaire de la rue du Foin, l'Indifferent du quartier de l'Hostel des Ursins, les deux bons Amis de l'Hostel

d'Argençon, le Chaste Phenix
du Mans.

L'Enigme qui suit merite d'autant plus que vos Amies se fasse un plaisir d'en chercher le sens, qu'elle est d'une personne de vostre sexe. Madame Favart qui a toujours aimé la Poësie, s'est divertie à la faire.

E N I G M E.

Lors qu'un homme a perdu ce
qu'il avoit de bien,

A me posseder il commence.

*Quiconque m'a, me porte bien,
Sans craindre en voyageant des vo-
leur la presence.*

*Le seal ignorant me connoit,
Le Criminel que l'on mene au
supplice.*

*De dire qu'il m'a fait, souvent
pense avoir droit.*



2 1 3
est de
important, ver,
fleur,
int de
on y
ay re,
ma-
l'Air
voye.
bien
s dé-
vos,
gloire

d'Arge
du Mar

L'Eni *dem. gloire parve i, Et n'offro*
tant plé
un plai
qu'elle
vostre f
a toujou
diverti *gné sur le cœur sur le*

L Ors

graux, Souve nir impor
A me
Quico
Sans cra

le
Le sen
Le Cui nos.
si

De di

1

GALANT. 213

*Dans un sterile champ , qui n'est de
nul service ,*

*Qui me cherche peut me trouver ,
Je ne suis cependant arbre , ny fleur,
ny plante ,*

*Même je suis toujours contraint de
me sauver.*

*Si tost que quelque arbre on y
plante.*

*Quelque lieu que j'habite , ou ma-
zure , ou Palais ,*

Je ne l'emplis jamais.

*Je ne vous dis rien sur l'Air
nouveau que je vous envoie.
Vous vous connoissez trop bien
en Musique , pour n'en pas dé-
couvrir les beautez.*

AIR NOUVEAU

L*aissez moy mourir en repos ,
Souvenir importun de ma gloire
passée ,*

*Et n'offrez plus à ma pensée
Le rang que j'ay tenu sur d'illustres
Rivaux.*

*Si j'ay regné sur le cœur de Silvie,
Quand je la perds, hélas! vous redom-
blez mes maux.*

*Souvenir importun des beaux jours de
ma vie,*

Laissez moy mourir en repos.

Vous avez déjà appris par les nouvelles publiques, que M. de Baubriand l'Evêque, de Granville, & M. du Guay Trouin, de S. Malo, qui commandoient les Vaisseaux de Sa Majesté, le Fortuné & le François, en ont pris trois Anglois, à la hauteur de Galloüay en Irlande. Ces trois Vaisseaux appelez la Deffense, le Succéz & la Résolution, venoient des Indes avec d'immenses richesses, & ils parurent d'a-

bord Vaisseaux de Guerre à ceux qui les rencontrèrent, à cause du grand nombre de canons pour lesquels ils estoient percez. Cependant les nostres ne laisserent pas de les arrester, & ils ne connurent que dans le Combat qu'ils n'estoient pas ce qu'ils paroissoient. Alors ils les ménagerent pour ne les point perdre, & n'ayant tiré que dans les mats & les voiles, ils tâcherent de venir à l'abordage à quoy ils réussirent, en sorte qu'après un combat de deux hures ils s'en rendirent les maistres. Je vous envoie le détail de la Cargaïson de deux de ces trois Vaisseaux, en attendant que je vous envoie celle du troisième qui estoit de cinquante canons, que je n'ay pu encore avoir.

CARGAISON DU
Vaisseau la Delfence , de 800.
Tonneaux, & de 60. Canons.

161. Poivre noir.

90. Tonneaux de Salpêtre.

182. Paquets de coton filé.

182. Balles de Gomme de
bois.

245. Ballots de gros Callicots.

120. Ballots de Caffé.

92. Ballots de Callicots blancs &
larges.

72. Ballots de Callicot brun &
gros.

46. Ballots de Callicots blancs
fins , moins larges.

40. Ballots de Callicots blanc.

62. Ballots étroits & fins.

46. Ballots , Turbans pour les
Noirs..

GALANT. 3217

- 31. Ballots de Callicots blanc & bleu.
- 39. Ballots d'Etoffe de Guinée.
- 23. Ballots, dits de noir,
- 20. Ballots Calicots, ou Indienne à fleur.
- 20. Ballots, idem.
- 12. Ballots, idem.
- 9. Ballots de différentes couleurs.
- 6. Ballots de mouchoirs.
- 9. Ballots de Toille fine.
- 5. Ballots de Calicots brun.
- 3. Ballots larges & gros.
- 12. Ballots de Tapisseries, pour faire couverture.
- 1. Ballot de Calicot brun & fin.

Octobre 1695.

K

CARGAISON D V

petit Vaisseau de 36. canons.

426. Balles de Soye.

163. Balles de Soye.

150. Tonneaux de Salpêtre.

330. Jarses d'Opium.

25. Caisses de Poivre long, sans
ce qu'il y a de ramege de Poi-
vre noir.

On appelle Poivre de ramege,
une grande quantité de Poivre
qu'on met dans le fond du Vais-
seau entre les Ballots, pour ache-
ver de remplir ce qui n'est point
en Ballots.

Je ne vous dis rien touchant
la Guerre, parce qu'on trouvera
la situation des Affaires presen-
tes de la France & des Alliez, &c.

H

le parallele de ce qu'ont fait les uns & les autres pendant la Campagne dernière, dans un Discours qui doit précéder le Journal du Siege de Namur, que le Sieur Brunet debitera vers le huitième du mois prochain. Ce Journal, dressé par une personne très bien informée de tout ce qui s'est passé en ce Siege, contient un volume entier, rempli de particularitez dont on n'a pas encore entendu parler, & qui ne sont pas moins surprenantes que dignes d'estre sçeuës de la posterité.

Ceux qui n'ont pas sçeu qu'on devoit faire un Envoy aux Bouts rimé proposéz à la gloire de Madame la Princesse de Conti, pourront envoyer ce Supplement jusques au 20. du mois prochain.

220 : M E R C U R E

J'ay mis sur la fin de ma Lettre
du mois passé , *M. l'Abbé Blot*
Député du Clergé de la Province de
Languedoc. Il falloit mettre , *M.*
Belot, Député de la Province Ec-
clesiastique de bordeaux. Il n'y
a point de Province Ecclesiasti-
que de Languedoc, mais de Tou-
louse , de Narbonne , qui s'éten-
dent dans le Languedoc. Je suis,
Madame , &c.



Paris, ce 31. Octobre. 1695.



T A B L E.

P <i>Relude</i>	I
<i>Priere pour le Roy,</i>	2
<i>Défense d'une Lettre critique, sur les mo's, hostitement, Païen & Chiourme.</i>	5
<i>Description de deux nouvelles de convertes qui peuvent servir pour la Navigation.</i>	38
<i>Particularitez de la vie & de la mort d'un Vieillard âgé de cent dix-sept ans.</i>	56
<i>Bulles accordées à Mr l'Evêque de Châlons.</i>	57
<i>Lettre écrite à un Peripateticien.</i>	59
<i>Histoire.</i>	77
<i>Traduction d'une Ode d'Horace par Mademoiselle Cheron.</i>	105

T A B L E.

<i>Lettre de M. de Senecé, sur cette Traduction.</i>	111
<i>Ode d'Horace, traduite par le même.</i>	117
<i>Loterie de plusieurs Ouvrages d'Horlogerie.</i>	120
<i>Discours fait à l'occasion de la Statuë donnée par les Algeriens à M. du Saulx.</i>	128
<i>Service fait au Convent des Grands Augustins, pour son M. l'Archevêque de Paris.</i>	152
<i>Morts.</i>	155
<i>Fable.</i>	159
<i>Lettre de M. l'Abbé Destandes, Archidiacre & Chanoine de Treguier.</i>	169
<i>Cérémonie faite à Cambray.</i>	195
<i>Ouverture de deux Classes de Mathématiques.</i>	197
<i>Réponse à la Lettre sur l'origine des Armes de France.</i>	199

T A B L E.

<i>Découverte faite à Valogne d'un Theatre qui peut contenir quinze à seize mille personnes.</i>	205
<i>La vie d'Adam.</i>	207
<i>Catechisme Dogmatique & Moral.</i>	208
<i>Portrait des Modes du feu sieur de Saint Jean.</i>	209
<i>Reprise du Fort Bourbon sur les An- glois.</i>	210
<i>Article des Enigmes.</i>	212
<i>Prise de trois Vaisseaux des Indes Orientales, avec la Cargaison de deux desdits Vaisseaux.</i>	216
<i>Situation des affaires présentes de la France, & des Alliez.</i>	218

Fin de la Table.

Avant pour placer les Figures.

La Figure doit regarder la page
38

L'Air doit regarder la page 213





